

# 2020

---



**SMNEP**  
Production Eau Potable

L'Eau des  
Pyrénées

---

# EDITO DU PRESIDENT

---



**2020 aura été une année hors du commun qui a mis à rude épreuve la nation entière et tout le Service Public. Il a fallu notamment relever le défi quotidien de maintenir le Service Public de l'Eau potable dans le contexte d'un pays confiné : des solutions ont été rapidement trouvées et une nouvelle organisation instaurée en quelques jours par l'équipe du Syndicat et celles de notre délégataire. Ensemble nous avons montré durant cette année une aptitude au changement et un dévouement au Service Public qu'il faut saluer.**

C'est également dans cette période inédite qu'a eu lieu le renouvellement des instances municipales. Le nouveau Comité Syndical a été désigné en septembre dernier et les délégués m'ont élu président, succédant ainsi aux douze années de présidence de Jean-Pierre Peys.

Cette confiance m'honore et m'engage pour les six années à venir à poursuivre la mise en application des valeurs fondamentales du SMNEP que sont la mutualisation et la solidarité pour l'accès à l'eau potable pour tout le territoire du Syndicat, mais aussi à valoriser la professionnalisation du Service Public instituée par Jean-Pierre Peys. Je le remercie pour le travail colossal accompli et l'envergure qu'il a fait prendre à la collectivité. Je suis fier de participer à écrire un nouveau chapitre de son histoire et j'ai à cœur de partager avec le Bureau et tous les délégués du Comité cette passion de la développer dans l'harmonie et la solidarité.

Le principal enjeu de ce mandat résidera dans la maîtrise et la protection de nos ressources en eau des Pyrénées pour garantir aux générations futures, qui auront à subir de nombreuses autres crises, de pouvoir disposer de ce bien vital qu'est l'eau potable.

Un défi que nous ne pourrons gagner sans l'adhésion de toutes les collectivités du Syndicat.

**Didier LARRAZABAL**

Président du SMNEP  
Maire de Pontacq

# PRÉAMBULE

**Ce rapport a pour objectif d'informer les usagers du Syndicat Mixte du Nord-Est de Pau (SMNEP), conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, tel que modifié par la loi NOTRe du 17 août 2015 : ces textes imposent au Président d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale, compétent en matière d'eau potable, de présenter à son assemblée délibérante un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable (RPQS) au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. A l'issue de son adoption par les membres du Comité Syndical, ce dernier sera adressé aux collectivités adhérentes, afin qu'il soit présenté à leurs assemblées délibérantes dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.**

Cette synthèse de l'exercice 2020 est bâtie autour des axes suivants :

- Présentation de la structure : son organisation, le territoire desservi, l'exploitation du service
- Cheminement de l'eau : de son captage à la distribution, volumes et indicateurs de performance du service (selon l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement)
- Modalités de tarification de la vente d'eau
- Budget de la collectivité, état des investissements, de la dette et des amortissements
- Aspect social et sensibilisation à la problématique de l'eau.

Ce bilan annuel intègre notamment les dispositions instaurées par le Décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable

# INTRODUCTION

---

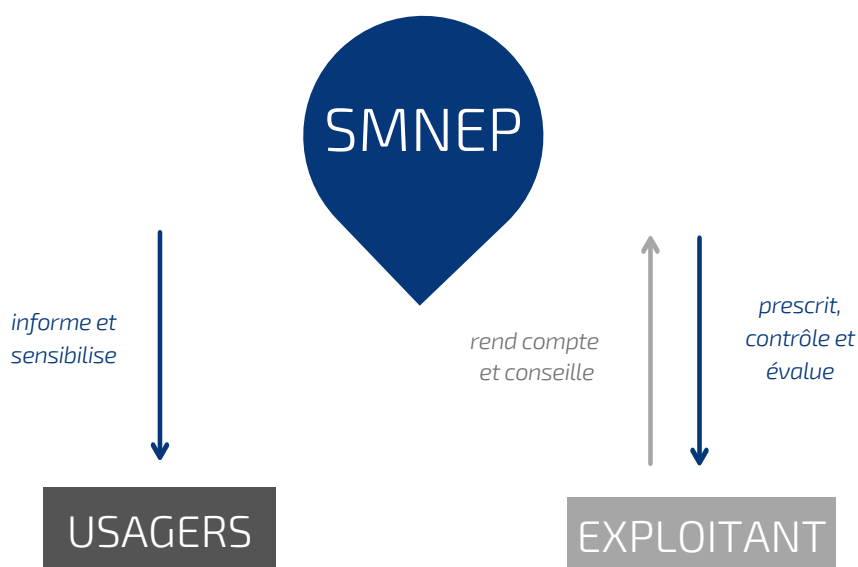
# L'ORGANISATION

**Le Syndicat Mixte du Nord-Est de Pau a la responsabilité d'une partie du cycle de l'eau sur son territoire et assure à ce titre l'alimentation en eau potable de 114 560 habitants. Le service public de l'eau potable est délégué à la SAUR depuis le 1er janvier 2011. Le SMNEP assure le captage, le traitement, le transfert et le stockage de l'eau potable sur le territoire avant la mise en distribution chez les abonnés par cinq Distributeurs.**

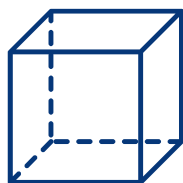
La collectivité est l'autorité organisatrice du service d'eau potable : elle est propriétaire des installations, elle définit la stratégie, détermine le prix de l'eau destiné à couvrir les charges du service, gère le patrimoine et programme les travaux sur les ouvrages.

Elle s'assure en permanence du respect des engagements de son délégataire et de la fourniture d'un service public de qualité à l'ensemble de ses usagers ; la SAUR met donc en œuvre la politique du service de l'eau potable définie par le SMNEP dont elle s'est vu confier l'exploitation.

Consciente des enjeux majeurs de la sûreté de l'eau, la collectivité s'est fixée dès 2011 la mission d'informer et sensibiliser aux problématiques Eau et aux incidences du changement climatique sur la gestion de la ressource.



# LES CHIFFRES CLÉS POUR L'ANNÉE 2020



**9 077 559 m<sup>3</sup>**  
d'eau prélevée



**10**  
sites de  
captage



**167 km**  
de réseau de  
canalisation



**8 910 160 m<sup>3</sup>**  
d'eau potable  
produite



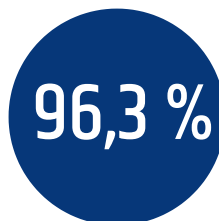
**114 560**  
habitants  
desservis



**22**  
sites de  
stockage



**8 405 554 m<sup>3</sup>**  
d'eau vendue



**96,3 %**  
rendement  
du réseau



Qualité de l'eau  
produite 100% conforme  
à la réglementation

# LES FAITS MARQUANTS

## Des chantiers d'envergure pour garantir la qualité de l'eau

### RENOUVELLEMENT LUQUET-MAUCOR (SDAEP OA)

Opération phare du mandat 2014-2020, préconisée dans le schéma directeur de 2012 pour résorber le secteur le plus fuyard du Syndicat qui a consisté au renouvellement de 26 km de réseau en fonte D400 mm entre la commune de Luquet (65) jusqu'à la Maison de l'Eau, ainsi qu'à la restructuration du château d'eau de Sedzère et de la station de pompage de la Maison de l'Eau.



### SÉCURISATION ARTHEZ D'ASSON - BAUDREIX (SDAEP16)



Projet d'intérêt général initié en 2016 par les services du SMNEP, cette opération consiste en la création d'une nouvelle canalisation en D400 mm pour sécuriser le réseau par maillage en acheminant l'eau de l'usine d'Arthez-d'Asson vers la bêche de Bordes via la canalisation existante à Baudreix (16 km). Au regard de la localisation et du contexte de l'opération, le projet est soumis à une demande d'autorisation environnementale accompagnée d'une enquête publique. La maîtrise d'œuvre a été attribuée en octobre 2019 au groupement HEA/SCE accompagné des bureaux d'études CETRA, NOUGER, PARÇAN associés aux services du SMNEP ; la dernière partie de l'étude a débuté fin 2019 et s'est poursuivie en 2020.

# LES FAITS MARQUANTS

## L'offre pédagogique de la Maison de l'Eau élargie

En septembre 2020, l'espace pédagogique de la Maison de l'Eau rouvrait ses portes après un lifting complet motivé par la nécessité de renouveler l'offre pédagogique du Syndicat et par sa volonté d'innover en matière de format de visite.

En plus d'une expérience immersive et sensorielle en salle, la Maison de l'Eau offre désormais au visiteur une découverte active du monde de l'Eau avec un parcours en extérieur d'une centaine de mètres.



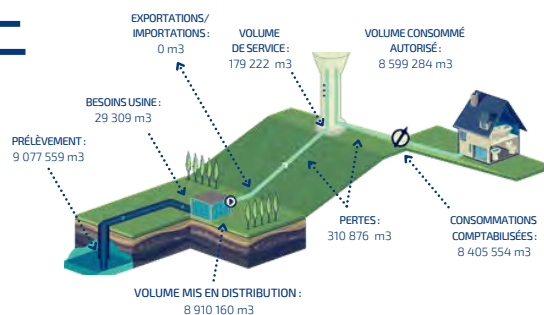
## Un nouveau site internet

En 2020, le Syndicat lance son nouveau site internet. Plus moderne, plus complet et responsive, le site propose une navigation facilitée notamment les liens vers les sites des Distributeurs.





# SYNTHESE ANNUELLE DES INDICATEURS



Critère	Unité	2019	2020
<b>RESSOURCE</b>			
Volume prélevé	m <sup>3</sup>	<b>9 199 972</b>	<b>9 077 559</b>
Indice de protection de la ressource	%	<b>90,6 %</b>	<b>91,2 %</b>
<b>PRODUCTION</b>			
Volume produit	m <sup>3</sup>	<b>9 095 085</b>	<b>8 910 160</b>
Ratio consommation énergétique	kW/m <sup>3</sup>	<b>0,45</b>	<b>0,42</b>
<b>RESEAU</b>			
Linéaire	kml	<b>165,9</b>	<b>167,1</b>
Connaissance du réseau	Pts/95	<b>85</b>	<b>85</b>
Rendement	%	<b>92,5</b>	<b>96,3</b>
Indice volumes non consommés	m <sup>3</sup> /km/j	<b>16,1</b>	<b>8,3</b>
Indice linéaire de pertes en réseau	m <sup>3</sup> /km/j	<b>11,1</b>	<b>5,3</b>
Renouvellement	km	<b>4,2</b>	<b>5,2</b>
<b>STOCKAGE</b>			
Volume stockage	m <sup>3</sup>	<b>22 150</b>	<b>22 150</b>
Volume de service	m <sup>3</sup>	<b>288 528</b>	<b>179 222</b>
<b>CONSOMMATION</b>			
Volume vendu	m <sup>3</sup>	<b>8 168 575</b>	<b>8 405 554</b>
<b>QUALITÉ (ANALYSES ARS)</b>			
Bactériologique	Nbre analyse/conformité	<b>49 / 98 %</b>	<b>45 / 100 %</b>
Physico-chimique	Nbre analyse/conformité	<b>49 / 100 %</b>	<b>45 / 100 %</b>
<b>TARIFS ET RECETTES</b>			
Part syndicale	€ / m <sup>3</sup>	<b>0,2000</b>	<b>0,2100</b>
Recette syndicale	€	<b>1 629 406,27</b>	<b>1 770 579,28</b>
Part délégataire	€ / m <sup>3</sup>	<b>0,1930</b>	<b>0,2002</b>
Recette délégataire	€	<b>1 567 340,46</b>	<b>1 685 696,41</b>

# LE SERVICE PUBLIC

---

Garantir en toutes circonstances  
l'alimentation de 114 560 habitants  
en eau potable de qualité  
**l'Eau des Pyrénées**

Produire et acheminer de l'eau potable 365 j/an et 24 h/24 : tel est le défi quotidiennement relevé par le Syndicat de l'Eau des Pyrénées et par son délégataire grâce à :

- des usines capables de produire au-delà des besoins au cas où elles devraient secourir un autre secteur de distribution
- des interconnexions et un maillage du réseau qui permettent à l'eau d'emprunter plusieurs chemins en cas de travaux, rupture de canalisation ou production insuffisante
- des équipements, pompes, automatismes, fiables et souvent doublés
- des investissements suffisants pour entretenir tous ces ouvrages et les moderniser lorsque cela est nécessaire.

Pour cela, le Syndicat développe et adapte continument sa politique d'investissement et fait appel aux entreprises les plus performantes pour y répondre. En tant que délégataire du SMNEP depuis 2011, la SAUR exploite les installations et assure leur bon fonctionnement, apportant son expertise pour optimiser sans cesse le Service public de l'eau.

# LE SYNDICAT DE L'EAU DES PYRÉNÉES

**Historiquement, la première eau produite par le Syndicat Mixte du Nord-Est de Pau a été captée dans le piémont pyrénéen pour secourir les territoires du nord-est Béarn, alors alimentés en eau par des nappes superficielles souffrant épisodiquement d'un manque d'eau.**



Ce modèle inclusif, durable et responsable s'est révélé efficace au fil des années et a conduit au développement exponentiel du territoire du Syndicat.

Cette évolution s'est accompagnée de la recherche de nouvelles ressources : d'abord une prise d'eau en rivière, l'Ouzom, puis la nappe alluviale du Gave de Pau et enfin la nappe profonde des Sables Sous-Molassiques, toutes alimentées par les eaux ruisselées et infiltrées dans le massif pyrénéen.

Qu'elle soit vive, karstique ou d'âge millénaire, l'Eau des Pyrénées irrigue tout le territoire du Syndicat Mixte et continuera de constituer sa meilleure ressource dans les prochaines décennies.

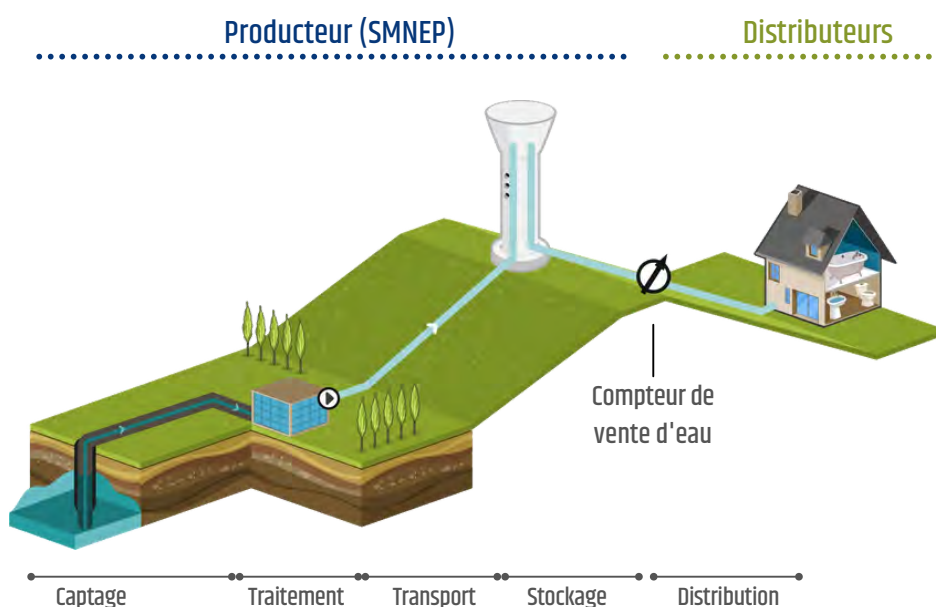
Sa qualité naturelle et sa préciosité imposent la mise en œuvre d'actions de préservation, de sensibilisation et de gestion raisonnée qui sont au cœur de la mission du Syndicat de l'Eau des Pyrénées.

*L'Eau des Pyrénées,  
naturalité, qualité, solidarité*

# Les compétences du Syndicat

**Le Syndicat Mixte du Nord-Est de Pau (SMNEP) est une collectivité territoriale dont la compétence est de produire de l'eau potable. Il gère l'ensemble des étapes du captage, du traitement, du transfert et du stockage de l'eau potable. Cette eau est ensuite acheminée chez les abonnés par les cinq Distributeurs.**

Fig. 1  
Cheminement de l'eau  
du captage au robinet



Le SMNEP a été créé le 5 juin 1963 par arrêté préfectoral (Cf. Ann. n°1).

L'article 2 de l'arrêté fixe ses objectifs :

- L'étude, l'extension et l'exploitation des ouvrages généraux d'amenée intéressant tous les syndicats
- La coordination de l'exécution et de l'exploitation des ouvrages de distribution des Syndicats Intercommunaux intéressés.

Son rôle principal consiste à mutualiser les moyens et assurer la solidarité entre les territoires pour l'approvisionnement en eau potable de qualité.

Afin de tenir compte de son évolution, le SMNEP dispose désormais des compétences suivantes (Cf. Arrêté interdépartemental du 31 décembre 2019 présenté en Annexe n°2) :

- Recherche et étude de nouvelles ressources
- Production d'eau potable et préservation de la ressource
- Transport et stockage d'eau potable (jusqu'au compteur de vente d'eau faisant la limite patrimoniale avec les Distributeurs)
- Sécurisation de l'approvisionnement en eau (interne ou externe vers les collectivités limitrophes)
- Animation pédagogique et communication (sensibilisation du public aux grand et petit cycles de l'eau)
- Production et vente d'énergies renouvelables issues des équipements du SMNEP.

# Le territoire desservi

**Le Syndicat Mixte du Nord-Est de Pau gère la production d'eau potable pour 5 collectivités réparties sur les 3 départements, Gers, Pyrénées-Atlantiques et Hautes-Pyrénées.**

Les principales caractéristiques de ces collectivités sont données par le tableau suivant :

COLLECTIVITÉ	NBRE DE COMMUNES*	POPULATION**
CC Pays Nay	24	28 880
SEA Béarn Bigorre	72	31 839
SE Luy Gabas Lées	92	41 523
SIE Bassin Adour Gersois	10	2 103
CA Tarbes Lourdes Pyrénées	1	421
<b>TOTAL</b>	<b>199</b>	<b>106 766</b>

**Tab. 1 : Données générales des syndicats de distribution**

(\*) : communes pour lesquelles le SMNEP assure la production d'eau potable. Il est à noter que le SIEBAG et la CCPN assure aussi directement cette compétence pour certaines communes

(\*\*) : population légale en vigueur à compter du 1er janvier 2020. Données issues de l'INSEE

Le SMNEP dessert 106 766 habitants en eau potable à l'intérieur de son territoire. Certains syndicats distributeurs vendent de l'eau à l'extérieur du territoire du SMNEP :

SEA Béarn Bigorre : 27 337 m<sup>3</sup> vendus à la commune de Vidouze (65), 7 179 m<sup>3</sup> vendus à la commune de Sanous (65) et 10 350 m<sup>3</sup> vendus à la commune de Lahitte-Toupière (65).

Il convient aussi de comptabiliser les ventes d'eau en gros suite à la mise en service des interconnexions survenues en 2020 avec le SIAEP de Tarbes Nord et le SIEBAG :

- SIAEP de Tarbes Nord : 180 108m<sup>3</sup>
- SIEBAG : 116 571 m<sup>3</sup>

Ce qui représente pour 2020, un volume de 341 369 m<sup>3</sup> vendus en dehors du périmètre du syndicat. En se basant sur 120 litres consommés par jour et par habitant, et sans compter les consommations non domestiques, on peut estimer que les ventes d'eaux extérieures ont alimenté 7 794 habitants supplémentaires. La population totale desservie par l'eau du SMNEP peut donc être évaluée à 114 560 habitants.

# La solidarité territoriale

**La solidarité est inscrite dans l'ADN du Syndicat depuis ses origines. Elle s'est manifestée à deux reprises au cours des dernières années, avec le Syndicat de Tarbes Nord et plus récemment avec la commune d'Ossun, qui l'a conduite à adhérer au SMNEP en 2020 par le biais de la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées.**

## ZOOM SUR L'INTERCONNEXION AVEC OSSUN

En janvier 2017, la commune d'Ossun, dont la qualité de l'eau distribuée était fortement dégradée par les pesticides, sollicitait le Syndicat Mixte du Nord-Est de Pau pour une interconnexion.

Sous le coup d'un arrêté préfectoral dérogatoire à partir de juillet 2018, la commune disposait d'un délai de 3 ans pour se raccorder au SMNEP.

Fort de l'esprit de solidarité du SMNEP, le Comité syndical entérinait cet accord avec Ossun début 2019.

Afin d'étudier la faisabilité technique de l'opération, la mission de maîtrise d'œuvre était confiée au cabinet MERLIN en mai 2019.

Le 1er janvier 2020, la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées prend la compétence pour la commune d'Ossun et intègre le SMNEP le 1er avril 2020.





## La Maison de l'Eau

**En 2011, le Syndicat Mixte établit son siège au cœur de son territoire, sur la commune de Buros, dans un bâtiment architectural adossé à deux réservoirs de la collectivité.**

Ce lieu moderne entièrement dédié à l'eau est constitué de trois bâtiments :

- Accueil-administration : lieu d'accueil, de gestion administrative et technique. Il accueille les réunions du Comité Syndical
- Espace pédagogique : lieu destiné à sensibiliser les scolaires et le grand public aux thématiques en lien avec l'eau potable
- Bâtiment d'exploitation, constitué d'une station de surpression, de réservoirs de stockage et d'un espace de pilotage des infrastructures du SMNEP.

En 2020, le site a fait l'objet de travaux d'aménagement d'un parcours pédagogique extérieur avec la création d'un sentier d'une centaine de mètres, l'implantation de totems, la décoration de murs et de parois des cuves ainsi que la construction d'une plate-forme sur le toit d'un réservoir équipée de tables d'orientation.



# L'équipe du SMNEP

En 2020, le SMNEP est constitué de 5 Distributeurs. L'arrêté interdépartemental du 31 décembre 2019 et la délibération en date du 18 février 2020 (DCS\_2020\_8) modifient la représentativité à partir du 1er avril 2020 de la façon suivante (Cf. Annexe n°2) :

DISTRIBUTEUR	REPRÉSENTATIVITÉ
SE Luy Gabas Léés	7 délégués titulaires 4 délégués suppléants
SEA Béarn Bigorre	6 délégués titulaires 3 délégués suppléants
CC Pays Nay	3 délégués titulaires 2 délégués suppléants
SIE Bassin Adour Gersois	1 délégué titulaire 1 délégué suppléant
CA Tarbes Lourdes Pyrénées	1 délégué titulaire 1 délégué suppléant

Tab. 2 - Représentativité des distributeurs au SMNEP

L'ensemble des délégués élitent à leur tour le Président du SMNEP.

Monsieur Jean-Pierre PEYS, Président du SE Luy Gabas Léés, a été élu Président du SMNEP le 27 mai 2014.

Les membres du SMNEP se réunissent en Comité Syndical afin de délibérer sur les orientations du SMNEP (embauche de personnel, vote du budget, réalisation de travaux, etc.).

Le Comité Syndical était constitué des personnes suivantes :

- Président : Monsieur Jean-Pierre PEYS (SE Luy Gabas Léés)
- Vice-Présidents : Messieurs Paul LAGRAVE (SEA Béarn Bigorre), Alain CAPERET (CC Pays de Nay), Hubert LASSEGUES (SEA Béarn Bigorre)
- Délégués titulaires : Jean-Luc BUFFALAN (Tarsac), Michel CUYAUBE (Sévignacq), Yvan DEBOSSÉ (Bernadets), Patrick GAYAS (Burosse-Mendousse), Jean-Jacques LAFFITTE (Arthez-d'Asson), Dominique LAGAHE (Montaner), Hervé LEROY (Bordes), Rémy NAUDE (Pau), Marc PEDELABAT (Carrère), Jean PÈRE (Pontacq), Jean-Christophe RHAUT (Assat), Alain TREPEU (Soumoulou), Jean-Philippe TRUCO (Aurions-Idernes), Max TUCOU (Serres-Castet)
- Délégués suppléants : Bernard ARRABIE (Angaïs), Bernard BAGET (Boeil-Bezing), Serge CAPDEVIELLE, Virginie CASTEROT (Baliracq-Maumusson), Serge HOURQUET (PARDIES PIETAT), Didier LEBLOND (GABASTON), Hubert MARTIN (AUBOUS), Jean-Michel PATACQ (Ger), Régis SOUBABERE (Plaisance), Olivier TRABESSE (Pontacq)



# L'équipe du SMNEP

Suite aux élections municipales et au renouvellement des délégués, le SMNEP a procédé le 10 septembre 2020 à l'élection de son Président et de ses vice-Présidents.

Le Comité Syndical est depuis constitué des personnes suivantes :

- Président : Monsieur Didier LARRAZABAL (Maire de Pontacq ; SEA Béarn Bigorre)
- Vice-Présidents : Messieurs Marc PEDELABAT (Maire de Carrère, SE Luy Gabas Lèes), Alain TREPEU (Maire de Soumoulou ; SEA Béarn Bigorre) et Marc CANTON (Maire d'Asson ; CC Pays de Nay)
- Délégués titulaires : Francis BORDENAVE (Ossun), Gilles BRUNET (Caubios-Loos), Jean-Luc BUFFALAN (Tarsac), Alain CAPERET (Montaut), Michel CUYAUBE (Sévignacq), Jean-Jacques LAFFITTE (Arthez-d'Asson), Dominique LAGAHE (Montaner), Gérard LOCARDEL (Bouillon), Stéphanie MARQUEZ (Ibos), Alain PERSONNE (Artigueloutan), André POUBLAN (Montardon), Laurence SENTAURENS (Sauvagnon), Jean-Philippe TRUCO (Aurions-Iderne), Max TUCOU (Serres-Castet)
- Délégués suppléants : Robert CARTER (Maucor), Frédéric CAYRAFOURCQ (Saint-Armou), Jean-Michel DESSÉRÉ (Lembeye), Francis LABAT (Boueil Boueilho Lasque), Philippe LABORDE-RAYNA (Morlanne), Jean-Michel PATACQ (Ger), Jean PÉRÉ (Pontacq), Etienne REON (Castelnave), Hubert VIGNAU (Angaïs), Edmond VIGNAU.

**En 2020, le Comité Syndical s'est réuni aux dates suivantes :**

- 18 février
- 10 septembre
- 27 octobre
- 15 décembre

**Agents du Syndicat :**

- Directeur : Monsieur Olivier ROLIN, Ingénieur principal Territorial
- Directrice adjointe : Madame Hélène BERNADET, Ingénieur Territorial
- Administratif : Madame Régine PEYROUS, Secrétaire de Mairie



# Le mode de gestion du service : la DSP

**L'exploitation du service de production d'eau potable est assurée par l'entreprise SAUR dans le cadre d'un contrat de délégation de service public effectif depuis le 1er janvier 2011 pour une durée de 12 ans.**

Validé par la préfecture le 15 décembre 2010, ce contrat de DSP présente de nombreuses avancées au regard du précédent contrat qui visent à l'amélioration de la qualité du service rendu et permettent une véritable maîtrise du service par le Syndicat.

Au regard des évolutions contractuelles, les avenants suivants ont été signés :

- **Avenant n°1** : adopté par délibération en date du 10 juin 2014, évolution de la part délégataire au 1er janvier 2014 pour tenir compte des modifications substantielles des conditions d'exploitation (nouveaux investissements et évolution de la réglementation fiscale) (Cf. Annexe n°3).
- **Avenant n°2** : adopté par délibération en date du 2 février 2017 (Cf. Annexe n°3), évolution de la part délégataire au 2 février 2017 pour tenir compte :
  - de l'exploitation et du renouvellement de nouveaux ouvrages réceptionnés en 2016
  - d'investissements concessifs réalisés par le délégataire en 2017 visant l'amélioration du service
  - de l'évolution des consommations.
- **Avenant n°3** : Adopté par délibération en date du 13 décembre 2018 (Cf. Annexe n°3), sans évolution de la part délégataire pour tenir compte :
  - de l'abandon des forages de Bordes
  - de l'exploitation des deux nouveaux forages de Baudreix
  - d'une vente d'eau extérieure avec le SIAEP Tarbes Nord
  - d'une vente d'eau extérieure avec le SIEBAG
  - de la résiliation de la vente d'eau extérieure avec le Département du Gers.

*Dans le cadre de ce nouveau contrat, les prestations suivantes sont à la charge du délégataire :*

- *Gestion du service : application du règlement du service, fonctionnement (électricité et réactifs), surveillance et entretien des installations, relève des compteurs*
- *Gestion des abonnés : facturation, accueil et information des abonnés*
- *Entretien de l'ensemble des ouvrages, des captages, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des forages, des ouvrages de traitement, du génie civil*
- *Renouvellement des compteurs, des équipements électromécaniques, des clôtures.*

*La collectivité prend à sa charge :*

- *Renouvellement des canalisations et ouvrages accessoires, des captages, des ouvrages de traitement, du génie civil, des espaces verts, des membranes d'ultrafiltration*
- *Investissement : Création de nouvelles usines, de canalisations etc.*

# LA RESSOURCE EN EAU

---

Le SMNEP dispose de différentes ressources en eau : sources de montagne, prise d'eau en rivière, forages en nappe alluviale et nappe des sables infra-molassiques.

En fonction de sa nature et de son origine, l'eau prélevée peut nécessiter un traitement avant sa mise en distribution. Pour cela, le Syndicat dispose de 4 usines de traitement. L'eau est ensuite stockée dans 9 réservoirs et 3 châteaux d'eau d'une capacité totale de 22 150 m<sup>3</sup>, avant d'alimenter les 5 collectivités adhérentes (Cf. Annexe n°4).



# Des ressources diversifiées et complémentaires

## Aygue Nègre

Située aux pieds des Pyrénées dans la vallée menant au col du Soulor, le bassin versant d'Aygue Nègre s'étend sur environ 16 km<sup>2</sup>, comprenant notamment le pic du Monbula, le pic de l'Estibette, le soum de Granquet.

L'eau qui s'infiltré dans ce réseau karstique ressort de manière diffuse au niveau de la chambre de captage. Cet ouvrage, réalisé en 1960, se situe à 615 mètres d'altitude.

L'eau ainsi captée est d'excellente qualité et ne nécessite qu'une simple chloration avant d'être distribuée.



## Aygue Blanche

Cette ressource est similaire à celle d'Aygue Nègre. Situé à 620 mètres, l'ouvrage de captage d'Aygue Blanche a été réalisé en 1967. Le bassin versant alimentant cette résurgence s'étend sur 15 km<sup>2</sup> et est compris entre le Pic Durban, le Pic Angoustise, le Soum de Quiala et le Moule de Jaout.

En ce point aussi, la qualité de l'eau ne nécessite qu'une simple chloration.



## Prise d'eau dans l'Ouzom

Le Syndicat dispose depuis 1976 d'une prise d'eau en rive droite de l'Ouzom à l'aval du village d'Arthez-d'Asson. Le bassin versant collecté s'étend sur une superficie de 102 km<sup>2</sup> ; il est délimité à l'Ouest par la vallée d'Ossau, à l'Est par le val d'Azun et au Sud par les cols de l'Aubisque et du Soulor.

Du point de vue qualitatif, l'eau pompée dans le cours d'eau présente une bonne qualité chimique mais une mauvaise qualité bactériologique, ainsi qu'une turbidité excessive. Il est donc nécessaire de traiter l'eau avant sa mise en distribution (coagulation, floculation, décantation, filtration, désinfection).



## Forages de Baudreix

Le forage F1 mis en service en 2006 capte la nappe alluviale du Gave de Pau, principalement rechargée par l'infiltration des eaux de pluie et probablement un mélange des eaux du Gave. Même si le Gave reste un milieu sensible aux pollutions, son important débit garantit un fort pouvoir de dilution et ainsi une bonne qualité de l'eau pompée par le forage.

Afin de sécuriser la prise d'eau, une station d'alerte a été mise en fonctionnement en 2009. Elle permet de détecter un épisode de pollution et ainsi d'arrêter le forage.

En 2017, deux nouveaux forages (F2 et F3) ont été réalisés sur le même site, afin de substituer les 4 forages de Bordes..



# Des ressources diversifiées et complémentaires

## **Forages de Lespielle et Simacourbe**

Ces anciens forages agricoles captent la nappe des Sables Infra-Molassiques (SIM) à une profondeur comprise entre 300 et 500 mètres. Ils ont été mis en service en 2009 après des travaux de réhabilitation.

Compte-tenu du gradient hydrothermique à cette profondeur, l'eau brute émerge à une température d'environ 25°C.

Du point de vue chimique, l'eau est pauvre en oxygène et contient de l'hydrogène sulfuré et de l'ammoniaque.

L'eau brute est ensuite acheminée vers la station de Lespielle.



## **Forage de Lalongue**

Mis en service en 2005, ce forage capte la nappe des SIM à une profondeur de 331 mètres dans les mêmes conditions que celles des forages de Lespielle et Simacourbe. L'eau captée présente les caractéristiques suivantes :

- Température avoisinant les 24°C,
- Faible teneur en oxygène,
- Présence d'hydrogène sulfuré et d'ammoniaque.

Un traitement physico-chimique est donc nécessaire avant mise en distribution.



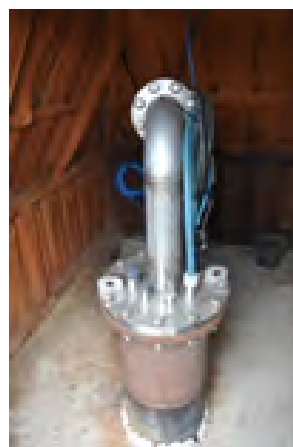
## **Forage de Burosse-Mendousse**

Le forage, créé en 1980, capte l'aquifère des SIM entre 491 et 528 mètres de profondeur. Cette ressource était initialement exploitée par le SIAEP de Garlin ; lors de l'adhésion de ce syndicat au SMNEP, le forage et l'ouvrage de traitement ont été confiés au Syndicat Mixte.

Du point de vue qualitatif, l'eau pompée présente les paramètres suivants :

- Température comprise entre 25 et 29°C
- Turbidité
- Ammonium
- Présence de fer constatée de façon épisodique.

La station située à proximité du forage traite l'eau de manière à la rendre conforme à la réglementation.



# Des ressources diversifiées et complémentaires

## Prélèvements

Le Tableau ci-après fait ressortir les volumes prélevés par ressource pour l'année 2020 :

RESSOURCE	NATURE	DATE DE MISE EN SERVICE	DATE AP	Qnominal (m3/h)	PRÉLÈVEMENT 2019 (m3)	PRÉLÈVEMENT 2020 (m3)	VARIATION
Aygue Nègre	source de montagne	01/01/1960	20/12/2012	300	4 580 492	4 007 831	-12,5%
Aygue Blanche	source de montagne	01/01/1960	30/01/2019	300			
Arthez-d'Asson	prise d'eau en rivière	01/01/1976	20/12/2012	750	178 244	766 760	330,2%
Baudreix F1	nappe alluviale	27/10/2006	09/11/2018	180	240 802	352 308	46,3%
Baudreix F2	nappe alluviale	15/11/2017	09/11/2018	240	1 291 173	1 321 650	2,4%
Baudreix F3	nappe alluviale	15/11/2017	09/11/2018	270	1 497 146	1 533 363	2,4%
Lespielle	nappe profonde	02/05/2009	07/05/2008	200	227 500	1 705	-99,3%
Simacourbe	nappe profonde	02/05/2009	07/05/2008	200	398 526	3 156	-99,2%
Lalongue	nappe profonde	22/04/2005	27/06/2006	200	728 715	907 478	24,5%
Burosse-Mendousse le Prince	nappe profonde	01/01/1980	04/01/2011	50	138 282	183 308	32,6%
<b>TOTAUX</b>				<b>2 325</b>	<b>9 280 880</b>	<b>9 077 559</b>	<b>-2,2%</b>

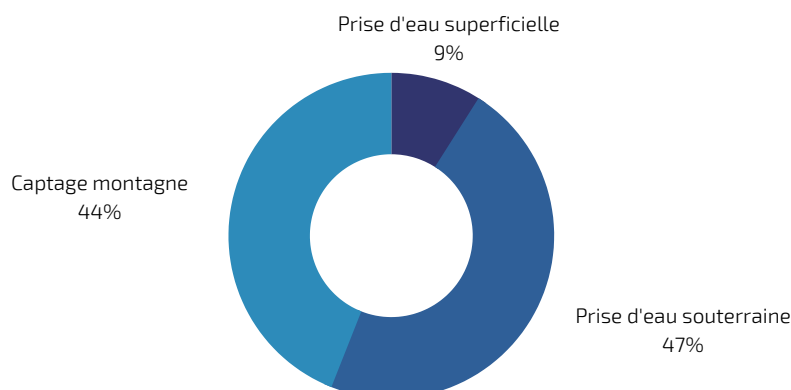
AP : Arrêté Préfectoral

Tab. 3 : Volumes prélevés

Le volume des Aygues est globalisé. Actuellement un compteur général se situe après la jonction des deux arrivées. La répartition est donc non quantifiable. Des travaux seront engagés en 2021 pour dissocier chaque arrivée (conformément aux dispositions instaurées par l'arrêté interdépartemental du 30 janvier 2019).

De façon globale, l'origine de l'eau prélevée sur le syndicat se répartit de la manière suivante :

Graphique 1 - Répartition des prélèvements par type de ressource



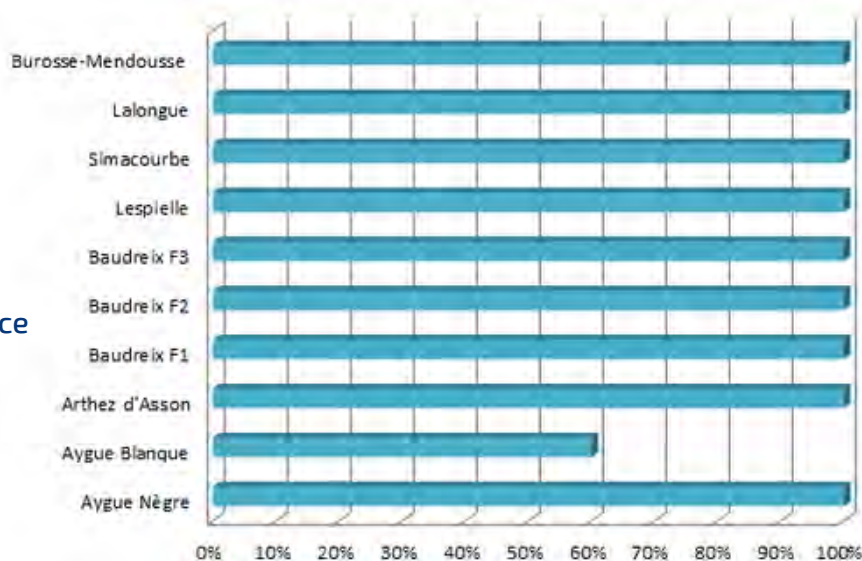
# La protection des captages

## Indice de protection

La protection de la ressource s'avère être un point important pour garantir la distribution d'une eau propre à la consommation. Afin de pouvoir quantifier cette protection, il est possible d'identifier l'avancement de la procédure selon les codes suivants (Cf. Arrêté du 2 mai 2007) :

- 0% : aucune action
- 20% : études environnementale et hydrogéologique en cours
- 40% : avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% : dossier déposé en préfecture
- 60% : arrêté préfectoral
- 80% : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
- 100% : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

Graphique 2 -  
Avancement de  
la protection de la ressource



La valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable, est de 91.2% pour le SMNEP.

Les dates des arrêtés préfectoraux de chaque ressource sont reprises ci-dessous :

- Aygue Nègre : 20/12/2012
- Aygue Blanche : 30/01/19
- Arthez-d'Asson : 27/11/2012
- Baudreix F1, F2, F3 : 09/11/2018
- Lespielle : 07/05/2008
- Simacourbe : 07/05/2008
- Lalongue : 27/06/2006
- Burosse-Mendousse : 04/01/2011.

# La protection des captages

## Plan de vulnérabilité

L'article R1321-23 du code de la santé expose : « Pour les installations de production et les unités de distribution d'eau desservant une population de plus de 10 000 habitants, la personne responsable de la production ou de la distribution d'eau réalise régulièrement une étude caractérisant la vulnérabilité de ses installations de production et de distribution d'eau vis-à-vis des actes de malveillance et la transmet au Préfet ». Afin de se conformer à ses obligations, le SMNEP a transmis son plan de vulnérabilité le 22 juin 2012 aux services de la préfecture.

L'actualisation du plan de vulnérabilité prévue en 2020 a conduit le SMNEP à s'engager dans la réalisation de son Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE). Cette étude a débuté en octobre 2020.



## Exercice de gestion de crise

Afin de tester et d'améliorer la gestion du service en cas d'épisode de crise (pollution, tempête etc.), le SMNEP et la SAUR se sont engagés depuis 2010 dans un exercice annuel de gestion de crise.

Les services de l'ARS, de la Préfecture et le SDIS sont souvent associés à ces tests.

En 2020, aucun exercice n'a été réalisé.



# LA GESTION DU PATRIMOINE DES OUVRAGES AFFERMÉS

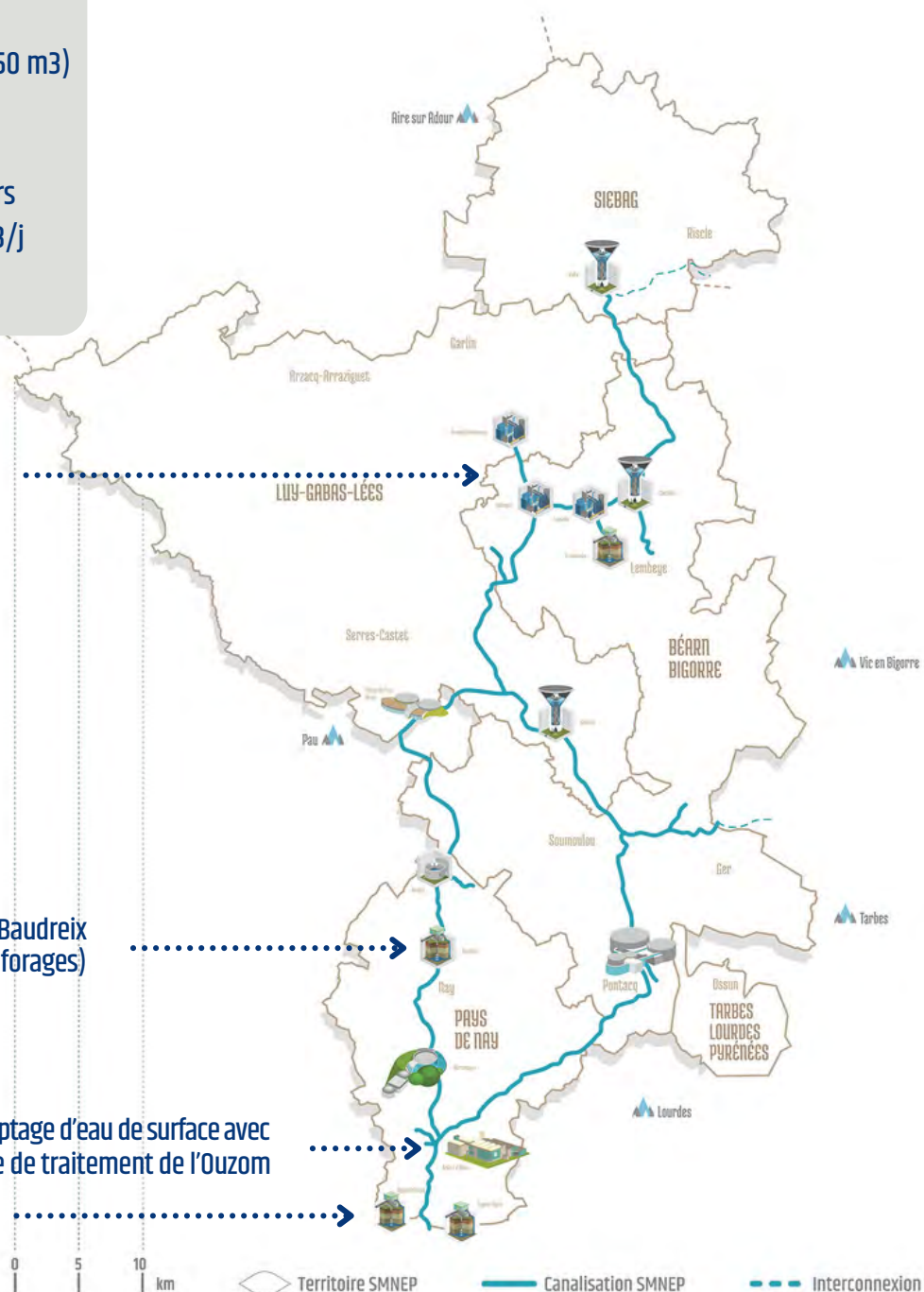
- 4 usines de production
- 2 stations de chloration
- 2 stations d'alerte et de surveillance
- 12 réservoirs (capacité de stockage de 22 250 m<sup>3</sup>)
- 2 stations de surpression
- 167.1 km de réseau
- 52 compteurs de vente vers les distributeurs
- Capacités maximales autorisées : 51 200 m<sup>3</sup>/j selon arrêté de DUP

Les forages profonds dans les Sables Infra-Molassiques du Nord-Est Béarn (4 forages)

Le champ captant de Baudreix (3 forages)

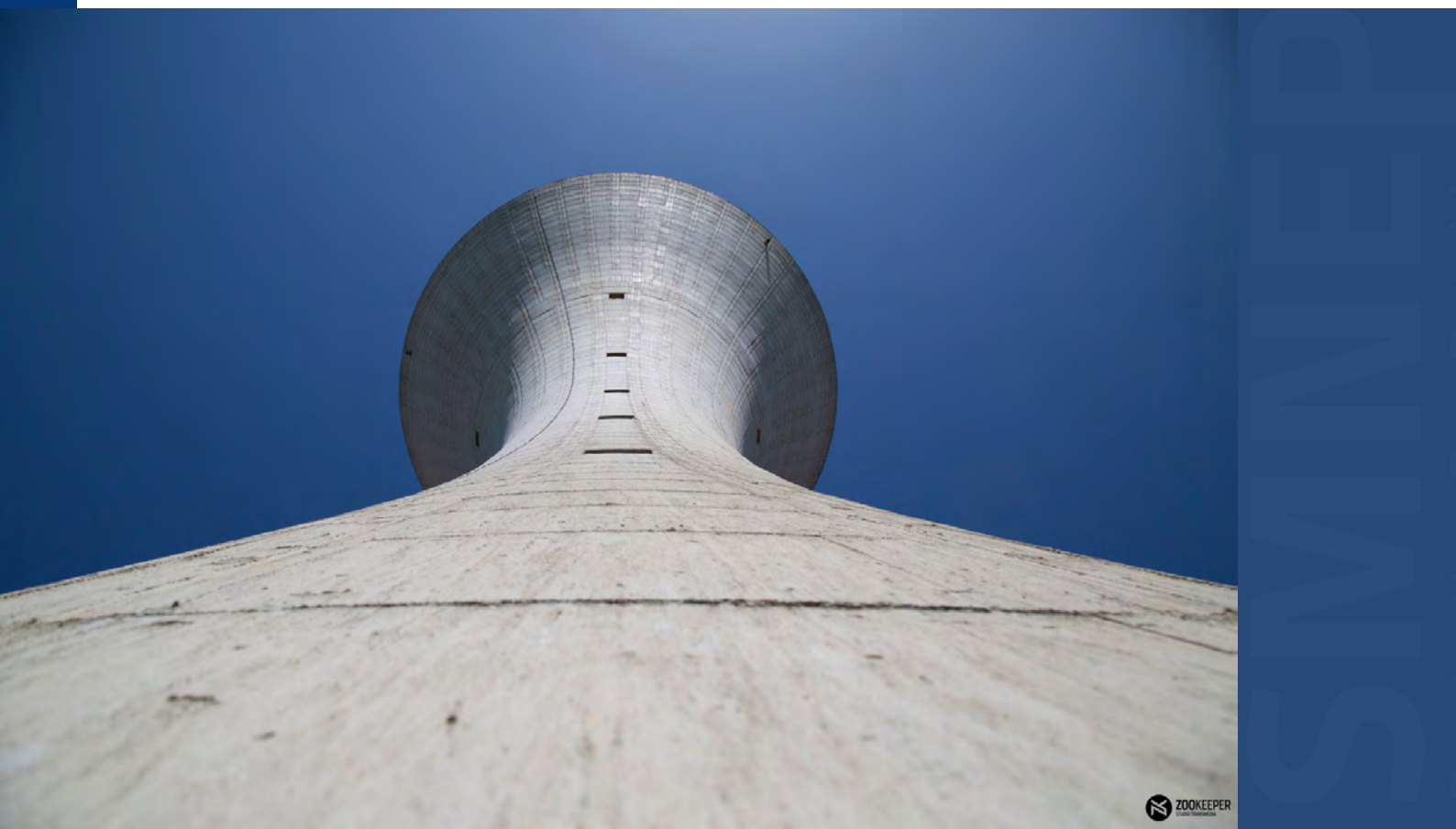
Le captage d'eau de surface avec usine de traitement de l'Ouzom

Les sources de montagne des Aygues



# LA PRODUCTION D'EAU POTABLE

---



# Le traitement

**Chaque ressource peut nécessiter un traitement plus ou moins complexe en fonction de la qualité de l'eau brute. Afin de rendre l'eau potable (au sens de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites de qualités des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine), le SMNEP dispose des ouvrages suivants :**

## Station de Calibet

Depuis chaque chambre de captage (Aygue Blanche et Aygue Nègre), une canalisation en DN 300 Acier achemine l'eau à la station de Calibet. Compte-tenu des caractéristiques physico-chimiques de l'eau, seule une désinfection au chlore gazeux y est effectuée avant départ vers les réservoirs de Pontacq.

A noter que l'on fonctionne ici à environ 20 bars de pression (Cf. dénivelé entre le captage et Calibet).



## Usine d'Arthez-d'Asson

Créée en 1976, l'usine d'Arthez-d'Asson se compose d'une station de pompage (prise d'eau dans l'Ouzom d'une capacité nominale de 500 m<sup>3</sup>/h) et d'une station de traitement (coagulation, floculation, décantation, filtration, désinfection). L'eau brute présente des fortes variations de turbidité au cours de l'année. De ce fait, l'apport de coagulant - floculant (chlorure ferrique et alginate) est asservi à un turbidimètre placé en entrée.

L'eau passe ensuite par un décanteur puis par un filtre à sable. Une désinfection au chlore gazeux vient finaliser le traitement avant refoulement vers les réservoirs de Pontacq.

Un rétro-lavage air/eau permet d'éviter le colmatage des filtres. Les sous-produits générés sont traités depuis 2013.



## Station de Bordes

L'eau des forages de Baudreix est acheminée vers la station de Bordes, où elle passe par une première bache de stockage, dont le but est de piéger les sables aspirés par les pompes des forages.

Le seul traitement de la station consiste en une simple chloration. L'eau est ensuite refoulée vers les 3 réservoirs de Buros (10 00 m<sup>3</sup>).



# Le traitement

## Usine de Lespielle

La station de Lespielle, mise en service le 2 mai 2009, traite les eaux des forages de Simacourbe et de Lespielle. Compte tenu de la composition physico-chimique de l'eau brute, les objectifs sont les suivants :

- Diminuer les concentrations en hydrogène sulfuré et ammonium
- Augmenter la teneur en oxygène dissous
- Arriver à l'équilibre calco-carbonique
- S'assurer de l'absence de goût et d'odeur.



Pour cela, l'eau passe dans des tours de pulvérisation, où un flux d'air à contre-courant permet d'une part d'oxygéner l'eau et d'autre part de faire dégazer l'hydrogène sulfuré. Ce gaz est ensuite traité à l'extérieur par voie biologique.

Une deuxième étape de chloration au break-point permet d'éliminer l'ammonium. Après réajustement du pH, l'eau est envoyée vers les skids d'ultrafiltration qui ont pour rôle d'arrêter les éventuels éléments dissous (seuil de coupure à 0,1 µm).

Afin d'éviter le colmatage des membranes, des rétro-lavages (eau/acide/soude) sont fréquemment réalisés. Les eaux de lavage sont ensuite envoyées vers une lagune (décantation et rôle tampon) avant d'être rejetées au milieu naturel. Une désinfection au chlore gazeux est réalisée avant que l'eau ne soit refoulée au réservoir sur tour de Castillon. Ce château d'eau dessert le SEA Béarn Bigorre et le château d'eau de Viella, qui alimente à son tour les Syndicats du Bassin Adour Gersois et du Luy Gabas Léés.

## Usine de Lalongue

Cette station de traitement a été inaugurée le 2 avril 2005. L'eau du forage de Lalongue présente les mêmes caractéristiques que celle de Lespielle (même aquifère).

Le traitement est donc similaire :

- Passage en entrée dans une tour de pulvérisation (oxygénation et élimination de l'hydrogène sulfuré)
- Chloration au break-point (élimination de l'ammonium)
- Ajout éventuel de polymère
- Filtration sur charbon actif
- Désinfection au chlore gazeux
- Traitement biologique de l'air
- Décantation des eaux de lavage dans des lagunes



## Usine de Burosse-Mendousse

Afin de traiter l'eau brute issue du forage de Burosse-Mendousse, l'usine située à proximité est constituée des filières suivantes :

- Passage dans un filtre à pouzzolane, avec un flux d'air à contre-courant (oxygénation et déferrisation),
- Filtration sur sable (abattement de la turbidité),
- Désinfection au chlore gazeux.



# Le traitement

## Besoin en eau des usines

Les besoins en eau des différentes usines d'eau potable du syndicat pour le nettoyage des filtres, des bâches de stockage etc. sont identifiés dans le tableau ci-dessous :

USINE	VOLUMES 2020 (m3)
Arthez-d'Asson	21 144
Lespielle	3 393
Lalongue	3 103
Burousse-Mendousse	1 669
<b>TOTAL</b>	<b>29 309</b>

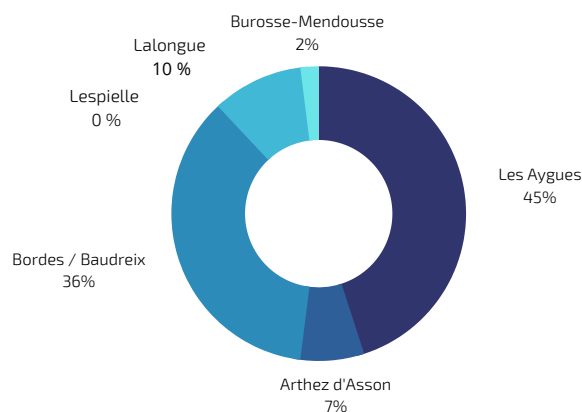
Tab. 4 : Besoin en eau des usines

## Les volumes produits

NOM	DATE DE MISE EN SERVICE	CAPACITÉ NOMINALE (m3/h)	DÉBIT MOYEN 2020 (m3/h)	PRODUCTION 2019 (m3)	PRODUCTION 2020 (m3)	VARIATION 2019/2020
Les Aygues	01/01/1960	600	458	4 580 492	4 007 831	-12,5%
Arthez-d'Asson	01/01/1976	500	76	139 393	21 144	375%
Bordes	01/01/1985	524	362	2 980 430	3 393	6,5%
Lespielle	02/05/2009	400	0	553 387	3 103	-100%
Lalongue	22/04/2005	200	102	711 198	1 669	25,3%
Burousse-Mendousse le Prince	01/01/1980	50	20	130 185	29 309	34,8%
<b>TOTAUX</b>				<b>8 982 403</b>	<b>8 910 160</b>	<b>-0,8%</b>

Tab. 5 : Volumes produits

Graphique 3 - Répartition des volumes produits par unité de production



# Performances des stations de production

## Consommation énergétique

STATION	CONSO ELECTRIQUE 2020 (Kwh)	RATIO 2020 (kWh//m3)	RATIO 2019 (kWh//m3)
Station de Calibet	56 082	0,01	0,01
Station d'Arthez- d'Asson	710 561	1,07	1,59
Station de Bordes	1 575 395	0,50	0,62
Station de Lespielle	45 793	-	1,58
Station de Lalongue	1 163 978	1,31	1,33
Station de Burose- Mendousse	232 575	1,33	1,24
<b>TOTAUX</b>	<b>3 784 384</b>	<b>0,42</b>	<b>0,45</b>

Tab. 6 - Répartition des consommations énergétiques par station

Sur l'ensemble des installations du SMNEP, la consommation énergétique aura été de 4 442 198 KWh, soit un ratio global de 0.49 KWh/m<sup>3</sup>.

Dans le cadre du contrat de délégation de service public de production d'eau potable, la société SAUR s'était engagée à réaliser dans la première année du contrat des investissements concessifs pour le compte de la collectivité. Parmi ces travaux, la mise en place de groupes électrogènes permet une réelle sécurisation du syndicat en cas de coupure du réseau électrique.

Les sites suivants en sont maintenant équipés :

- Arthez-d'Asson
- Baudreix
- Bordes (investissement antérieur)
- Buros (investissement antérieur)
- Calibet (investissement antérieur)
- Lalongue.

# Performances des stations de production

## Consommation de réactifs

STATION	ACIDE (kg)	SOUDE (kg)	BIO-SULFITE DE SODIUM (kg)	CHLORURE FERRIQUE (kg)	ALGINATE (kg)	CHLORE (kg)
Station de Calibet						1 960
Station d'Arthez-d'Asson				4 504		588
Station de Bordes						1 470
Station de Lespielle	16		137			
Station de Lalongue						2 989
Station de Burosse-Mendousse						147
<b>TOTAUX</b>	<b>16</b>	<b>0</b>	<b>137</b>	<b>4 504</b>	<b>0</b>	<b>7 154</b>

Tab. 7 - Répartition des consommations de réactifs par station

## Gestion des sous-produits

STATION	NATURE DES SOUS-PRODUITS	MÉTHODE DE SÉPARATION	DESTINATION FINALE DES SOUS-PRODUITS
Station de Calibet			
Station d'Arthez-d'Asson	Boues issues de décantation/filtration	Lagune et filtres à sable	
Station de Bordes			
Station de Lespielle	Boues issues du rétro lavage des membranes	Lagune	
Station de Lalongue	Boues issues du rétro lavage des filtres	Lagune et filtres à sable	
Station de Burosse-Mendousse	Boues issues du rétro lavage des filtres	Lagune	Transfert des boues à Lalongue *

\*Les boues seront pompées dans la lagune et transférées sur les filtres à sables de la station de Lalongue pour séchage.

Tab. 8 - Devenir des sous-produits des stations de production



# Stockage

## Présentation

Le SMNEP dispose des ouvrages de stockage suivants :

SITE	NATURE	VOLUME (m3)
Asson - Sarramayou	Réservoir	3000
Pontacq 1	Réservoir	180
Pontacq 2	Réservoir	180
Pontacq 3	Réservoir	600
Pontacq 4	Réservoir	5000
Sedzère HS	Château d'eau	1000
Sedzère BS	Réservoir	290
Buros 1	Réservoir	2500
Buros 2	Réservoir	2500
Buros 3	Réservoir	5000
Castillon	Château d'eau	1300
Viella	Château d'eau	600
<b>TOTAL</b>		<b>22 250</b>

Tab. 9 - Ouvrages de stockage

## Volumes de service

Ces ouvrages de stockage sont nettoyés annuellement afin d'éviter tout risque de contamination bactérienne de l'eau mise en distribution.

Les volumes d'eau liés à ces opérations, ainsi qu'aux travaux du syndicat, sont appelés «volumes de service».

En 2020, ils sont répartis de la manière suivante :

DÉSIGNATION	VOLUME (m3)
Lavage des réservoirs	19 800
Débordement réservoirs Pontacq	159 422
<b>TOTAL</b>	<b>179 222</b>

Tab. 10 - Répartition des volumes de service

La mise en service du nouveau de réservoir de Pontacq (5 000 m3) le 27/07/2016 a engendré une augmentation de la capacité de stockage, permettant ainsi de limiter les débordements



# Les réseaux

## Connaissance et gestion patrimoniale du réseau

L'annexe 1 de l'arrêté du 2 mai 2007 définit l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable. Une révision de cet indicateur a eu lieu à partir de 2013 (Cf. Arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement).

Dans le contexte du SMNEP, la notation est la suivante :

INDICE	NOTE MAXIMALE (POINT)	DESSCRIPTIF	PRÉSENCE	NOTE OBTENUE
Partie A : Plan des réseaux (15 points)				
VP.236	10	Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau	OUI	10
VP.237	5	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	OUI	5
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points)				
VP.238	10	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage cartographiques (VP.238) et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution (VP.239). La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux. (VP.240)	OUI	10
VP.239			OUI	
VP.240			OUI	
VP.241	15	L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50%) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux :	OUI	15
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)				
VP.242	10	Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux	OUI	10
VP.243	10	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution	OUI	10
VP.244		Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements	non concerné	
VP.245		Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	non concerné	
VP.246	10	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite	NON	0
VP.247	10	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement	OUI	10
VP.248	10	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	OUI	10
VP.249	5	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	OUI	5
<b>TOTAL</b>				<b>85</b>

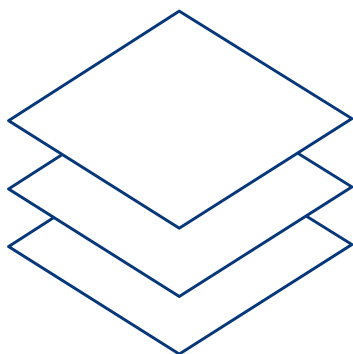
Tab. 11 - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux est donc, pour l'année 2020, de 85 points sur 95.

A noter que la localisation et le renouvellement des branchements ne concerne pas le SMNEP (valable pour les syndicats distributeurs).

# Les réseaux

---



## **Système d'Information Géographique**

**Le SMNEP s'est engagé en 2010 dans la réalisation de son Système d'Information Géographique (SIG). Ce logiciel informatique permet, à partir de plans géoréférencés, de produire des plans et des cartes. La superposition et l'organisation d'informations liées au syndicat (réseaux, limites administratives, station de production etc.) se révèlent être un véritable outil d'aide à la décision et permettent une gestion du patrimoine de la collectivité.**

Cette gestion patrimoniale permet de répondre aux exigences de l'article 1 du Décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable.

La mise à jour de cet outil est même devenue une clause des marchés publics du SMNEP. En effet, lors de la réception des travaux de fourniture et pose de canalisations, les entreprises ont pour obligation de remettre au syndicat les plans de réseaux sous SIG.

En 2019, la politique du SMNEP en matière de gestion patrimoniale a évolué en lien avec le schéma directeur. Désormais, afin de tenir compte de l'article L.2224-71 du CGCT et de l'article R. 554-34 du code de l'environnement, le SMNEP mettra à jour annuellement l'inventaire de son patrimoine.

# Les réseaux

## Caractéristiques du réseau

### Longueur et diamètre

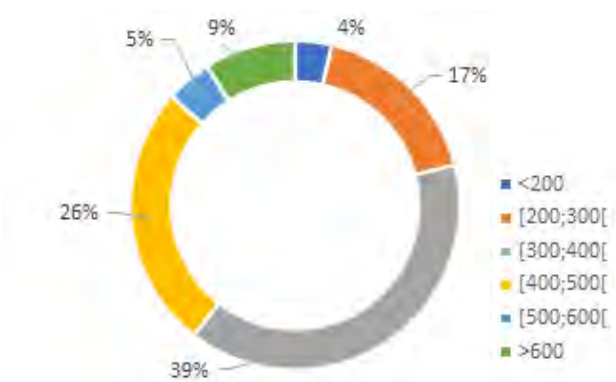
	2019	2020	VARIATION
LINÉAIRE DE RÉSEAU HORS BRANCHEMENT (kml)	165,9	167,1	+0,7%

Tab. 12 - Variation du linéaire de réseau

Pour l'année 2020, le linéaire total du réseau du syndicat, se répartit de la manière suivante :

DN	LINÉAIRE (kml)
< 200	6
[200;300[	29,2
[300;400[	66
[400;500[	43,5
[500;600[	7,5
[600;+[	15
<b>TOTAL</b>	<b>167,1</b>

Tab. 13 - Répartition du linéaire de réseau en fonction du diamètre



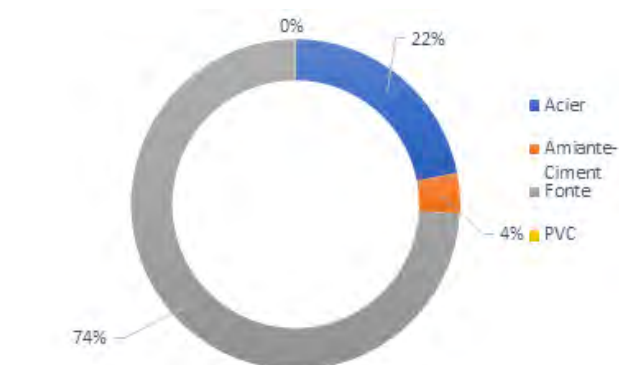
Graphique 4 - Répartition du linéaire de réseau en fonction du diamètre

## Matériaux

Le réseau du SMNEP est constitué des matériaux suivants :

MATERIAU	LINÉAIRE (kml)
ACIER	6
AMIANTE CIMENT	29,2
FONTE	66
PVC	43,5
<b>TOTAL</b>	<b>167,1</b>

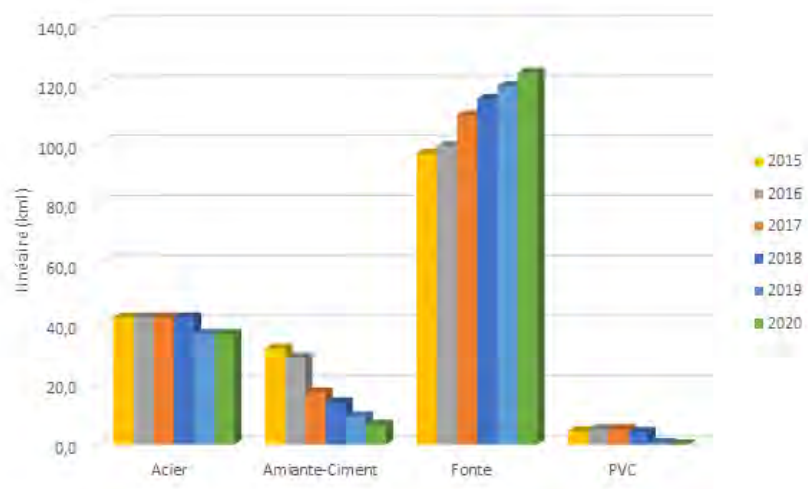
Tab. 14 - Composition du réseau



Graphique 5 - Répartition du réseau par type de matériau

# Les réseaux

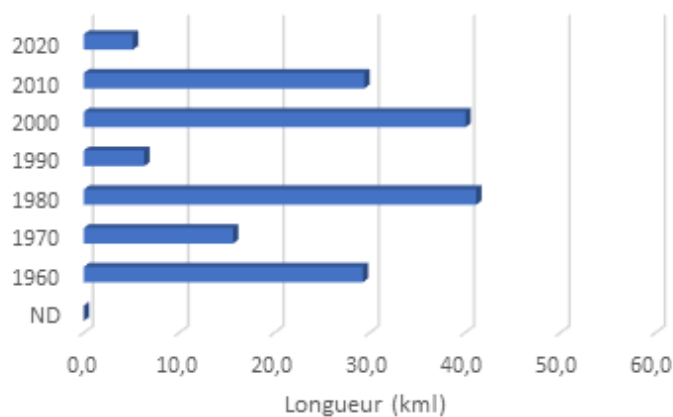
Graphique 6 - Evolution du patrimoine du SMNEP



## Age

DATE DE POSE	LINÉAIRE (kml)
NDR	0
1960	29,3
1970	15,7
1980	41,2
1990	6,4
2000	40,1
2010	29,4
2020	5,2
<b>TOTAL</b>	<b>167,1</b>

Tab. 15 - Répartition de l'âge des canalisations



Graphique 7 - Répartition de l'âge des canalisations

Le travail entrepris dans le cadre du schéma directeur en partenariat avec le bureau d'études et notre délégataire nous a conduit à l'édition du plan présenté en annexe n°5.

Ce travail initié en 2010 a permis au SMNEP de se doter d'une politique de renouvellement de réseau.

La première tranche de renouvellement de réseau a été inscrite au programme pluriannuel d'investissement 2018 – 2030 (Cf. Annexe n°9) :

- Renouvellement de la liaison Luquet – Maucor (25 kml) : initié en 2015, le SMNEP a achevé en 2020 cet important programme en posant 5,2 kml de conduite en fonte DN 400 mm.

# LE RENDEMENT DU RÉSEAU

---



## Performance du réseau

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

$$\text{Rendement du réseau} = \frac{\text{consommations comptabilisées + exportations + estimation consommations sans comptage + volume de service}}{(\text{volume produit + importations})}$$

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Rendement du réseau	88,8%	95,8%	91%	95%	90,6%	94,2%	94,6%	92,5%	96,3%

$$\text{Indice des volumes non comptés} = \frac{\text{estimation consommations sans comptage + volume de service + pertes}}{\text{longueur du réseau hors branchements}}$$

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Indice linéaire des volumes non comptés (m3/km/j)	20	14,8	19,4	15,2	16,4	12,3	12,7	16,1	8,3

$$\text{Indice linéaire de pertes en réseau} = \frac{\text{pertes}}{\text{longueur du réseau hors branchements}}$$

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Indice linéaire des pertes en réseau (m3/km/j)	15,7	5,5	11,7	7,1	13	7,9	7,6	11,3	5,3

## Renouvellement des réseaux

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Linéaire de canalisations renouvelées [km]	0	0	0,2	0,6	4,8	5,7	4,6	4,2	5,2

Le Syndicat a adopté en 2012 son plan pluriannuel de renouvellement. Echelonnés sur la période 2013 – 2020, les travaux de renouvellement de réseau du tronçon Luquet – Maucor ont débuté en 2015. En 2020, le SMNEP a renouvelé un dernier tronçon de 5.2 kml en fonte en DN 400 sur les communes de Saint-Jammes, Morlaàs, Maucor et Buros.

## Extension des réseaux

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Extension de réseaux [km]	0	0	0	0	0	4,5	0	0	0,19

# Vente d'eau

## Volumes vendus et exportés

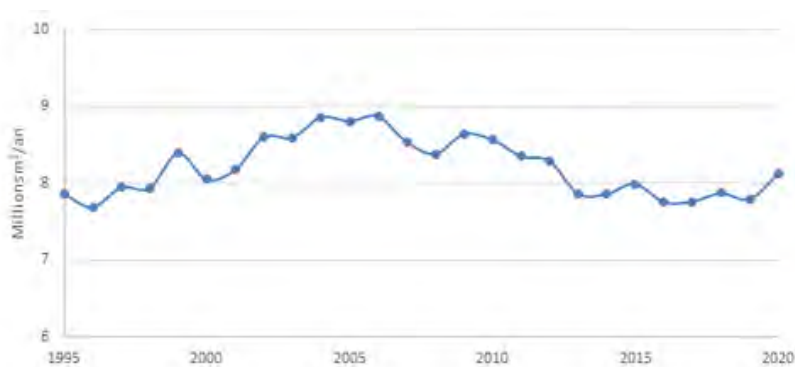
### Volumes vendus aux collectivités adhérentes

SYNDICAT	CONSOMMATION 2020 (m3/an)
SE Luy Gabas Léés	3 609 885
SEA Béarn Bigorre	2 899 821
SJE Bassin Adour Gersois (territoire Viella)	285 059
CC Pays de Nay	1 312 199
CA Tarbes Lourdes Pyrénées	0
<b>TOTAL</b>	<b>8 106 964</b>

Tab. 16 - Répartition des volumes vendus aux collectivités adhérentes

L'ensemble des compteurs de vente d'eau est télérelevé. Ce qui permet de centraliser l'envoi des volumes journaliers des compteurs de vente et ainsi de connaître à J+1 l'ensemble des volumes vendus sur le territoire du SMNEP. Une synthèse est ainsi transmise mensuellement aux collectivités.

Pour ce qui est de l'évolution des volumes vendus, le graphique suivant reprend l'historique depuis 1995 (la répartition est donnée à l'Annexe n°6) :



Graphique 8 - Evolution des volumes vendus

On constate globalement en 2020 une légère augmentation des volumes vendus (+4,0% par rapport à 2019).

# Vente d'eau

## Volumes vendus et exportés

### Ventes en gros extérieures

VEG	CONSOMMATION 2019 (m3/an)	CONSOMMATION 2020 (m3/an)	VARIATION
Vermillon	2 199	1 911	-13,1%
SIAEP TN	212 234	180 108	-15,1%
SIEBAG	107 737	116 571	8,2%
<b>TOTAL VEG</b>	<b>322 170</b>	<b>298 590</b>	<b>-7,3%</b>

Tab. 17 - Volumes issus de la VEG

Une convention tripartite entre Vermillon, SAUR et le SMNEP a été signée le 18 juillet 2012 afin de définir les volumes (100 m3/j), les modalités de livraison et le tarif de vente.

Par ailleurs, en 2013, le SMNEP s'est rapproché du Syndicat Intercommunal des Eaux du Bassin de l'Adour Gersois (SIEBAG) pour étudier la sécurisation du SIEBAG à partir de l'eau issue de l'usine de Lespielle après création d'une canalisation entre la commune de Viella et le réservoir de Cannet. La signature de la convention de fourniture d'eau potable a eu lieu en 2014. Les travaux de raccordement entre le regard d'interconnexion et le réservoir de Cannet ont été réalisés par le SIEBAG. La mise en service de cette interconnexion est opérationnelle depuis le 16 juin 2017.

Sur le secteur des Hautes-Pyrénées, une étude de faisabilité réalisée en 2015 a mis en évidence l'intérêt d'une interconnexion avec le SMNEP et le SIAEP de Tarbes Nord. Le SIAEP Tarbes Nord qui dessert près de 5 000 abonnés sur 26 communes au nord de Tarbes, connaissait une pollution chronique aux nitrates sur son puits principal. Les 2 collectivités se sont engagées dans la réalisation de cette interconnexion (pose de 9.8 kml de canalisation en fonte DN 200). La convention de vente d'eau en gros a été signée en décembre 2016. Les travaux ont été réalisés en 2017 et mis en service le 9 novembre 2017.

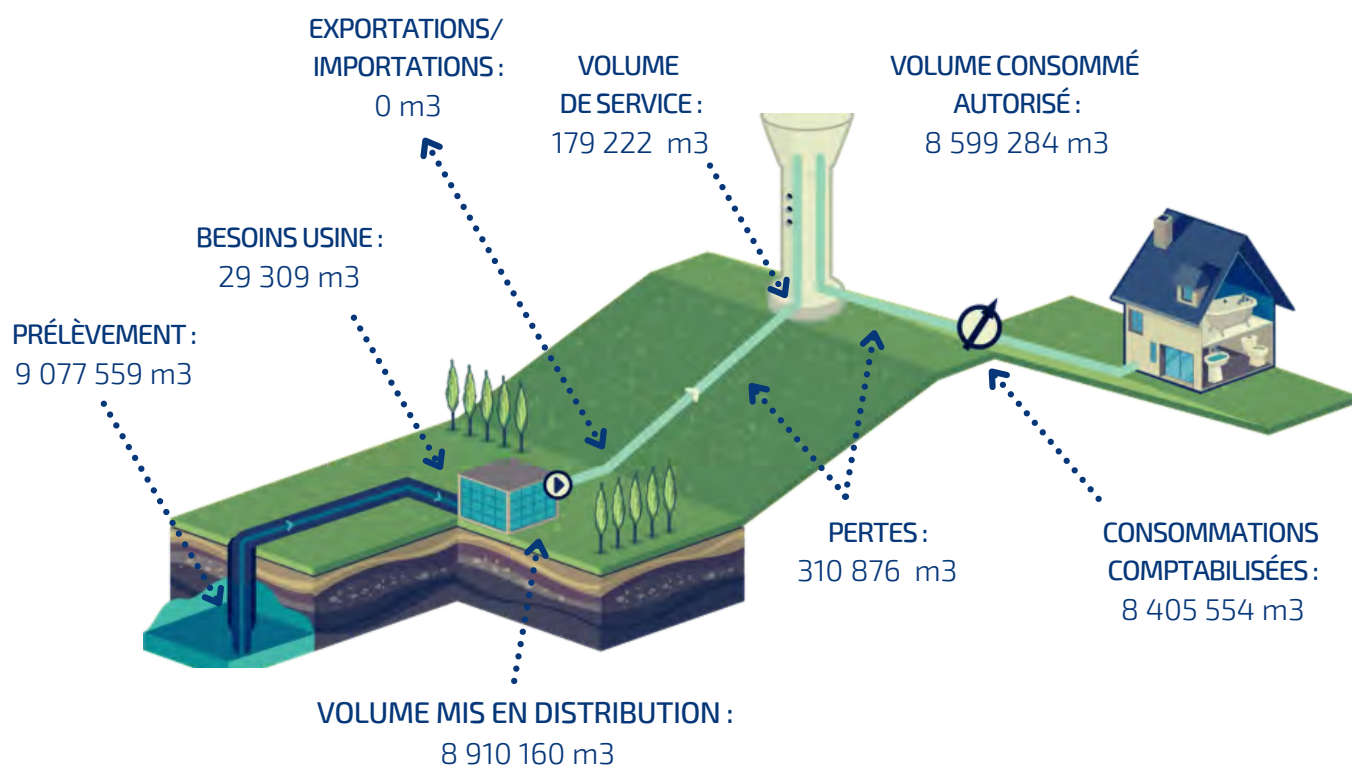
**2020**    **8 405 554 m3**

**Volume issu des consommations comptabilisées  
(volume vendu aux collectivités adhérentes et  
ventes en gros extérieures)**



# Vente d'eau

## Volumes vendus et exportés



# LA QUALITÉ DE L'EAU PRODUITE EN 2020

---

Les analyses permettant le suivi de la qualité de l'eau distribuée sont réalisées, d'une part au titre du contrôle officiel par l'Agence régionale de santé (ARS) et d'autre part au titre du programme d'autosurveillance déployé dans le cadre de la délégation de service public par l'exploitant.

Le contrôle sanitaire des installations de production et de distribution de l'eau est assuré par l'Agence régionale de santé (ARS) sur l'ensemble des réseaux depuis le point de captage jusqu'au robinet du consommateur. La fréquence et le type des analyses sont fonction de l'origine des eaux, des débits captés, des traitements et de l'importance de la population desservie.

Le contrat de délégation de service public initié au 1er janvier 2011 prévoit la mise en place de contrôles renforcés sur l'ensemble des organes de captage et de production.



En 2020, sur l'ensemble du territoire pour les eaux brutes, traitées et distribuées, 90 mesures ont été réalisées au titre du contrôle réglementaire (ARS) mettant en évidence une eau 100% conforme à la réglementation.  
(Cf. Annexe n° 10)

## Le suivi de l'ARS

STATION	BACTÉRIOLOGIE		PHYSICO-CHIMIE		PARAMÈTRES A SURVEILLER
	NBRE DE PRÉLÈVEMENTS	CONFORMITÉ	NBRE DE PRÉLÈVEMENTS	CONFORMITÉ	
Station de Calibet	12	100%	12	100%	
Station d'Arthez d'Asson	12	100%	12	100%	TURBIDITÉ
Station de Bordes	12	100%	12	100%	
Station de Lespielle	0	100%	0	100%	
Station de Lalongue	6	100%	6	100%	
Station de Burosse Mendousse	3	100%	3	100%	TEMPÉRATURE
<b>TOTAUX</b>	<b>45</b>	<b>100%</b>	<b>45</b>	<b>100%</b>	

Tab. 18 - Synthèse 2020 de la qualité de l'eau (ARS)

## L'autocontrôle de l'exploitant

Dans le cadre du contrat de délégation de service public, l'exploitant s'est engagé à augmenter de façon significative le nombre d'analyses sur l'ensemble des ressources et stations du Syndicat.

**En 2020, l'exploitant a réalisé 119 prélèvements sur l'eau brute et l'eau mise en distribution.**

Il ressort des analyses, les paramètres suivants à surveiller :

- Arthez-d'Asson : Entérocoques et Escherichia coli
- Calibet : Turbidité.

# Les principales opérations d'optimisation de la qualité

## Les Aygues

Au regard de la configuration hydrogéologique des sources des Aygues, il est recommandé de mettre en place une surveillance de la turbidité de l'eau brute. Sébastien OILLARBURU, stagiaire au SMNEP à l'été 2020, a pu assurer ce suivi.

Compte tenu de la nature de ces deux ressources (bassin versant de grande superficie situé en montagne, dont l'eau circule dans un réseau karstique), des épisodes de fortes turbidités peuvent être constatés, notamment lors d'orage en période estivale. Le Syndicat dispose d'un programme visant à équiper le regard de jonction d'Aygue Blanche et d'Aygue Nègre. Ces travaux permettront d'équiper de débitmètre et de turbidimètre chaque arrivée. Ceci permettra d'avoir un suivi de la turbidité en temps réel et de pouvoir by-passer la(les) ressource(s) en cas de dépassement.

Les démarches administratives préalables à la mise en place de ce dispositif n'ont malheureusement toujours pas abouti, malgré la publication des arrêtés préfectoraux des deux ressources en 2012. La démarche administrative engagée par le SMNEP en 2016 a permis de déclarer d'utilité publique la création du regard de jonction (Arrêté préfectoral du 30 janvier 2019).

Les travaux seront réalisés en 2021.

## Arthez-d'Asson

Le bilan de l'ARS préconise une surveillance de la turbidité. Le suivi de ce paramètre est réalisé en continu grâce à des appareils de mesure. La modification du point de prélèvement de l'ARS a fait l'objet d'une étude spécifique en 2014.

Le SMNEP et son délégataire se sont engagés dans un bilan de l'installation afin d'en optimiser le traitement.

## Présence de chlore sur le réseau

Le rapport annuel de l'ARS met en avant la nécessité de maintenir des teneurs en stérilisant suffisantes en sortie d'usine de traitement. La circulaire DGS n°524/DE du 17 novembre 2003 relative au plan Vigipirate préconise de « maintenir une concentration minimale en chlore libre de 0,3 milligramme par litre (mg/l) en sortie des réservoirs et de viser une concentration de 0,1 mg/l en tout point du réseau de distribution ».

Afin de garantir une eau exempte de toute contamination bactériologique, le SMNEP réalise ce traitement de désinfection à l'aide de chlore gazeux. En 2010, il avait été préconisé d'optimiser le suivi en installant des analyseurs de chlore en continu sur certains ouvrages. Ces travaux ont été réalisés en 2011. Outre, les analyseurs de chlore situés en sortie de chaque usine, d'autres sites ont été équipés.

En 2019, le SMNEP a engagé une consultation pour l'acquisition et la mise en place d'analyseurs pour déployer le suivi du chlore en continu (opération SDAEP-6).

En parallèle, Sébastien OILLARBURU, a réalisé une « étude de l'optimisation de la chloration du secteur sud-est du SMNEP ». Cette étude qui s'inscrit au PPI du schéma directeur (opération SDAEP-15) permettra la mise en place d'un poste de rechloration au niveau des réservoirs de Pontacq en 2021.

# LE PRIX DU SERVICE INDICATEURS FINANCIERS

---

# La décomposition du prix

La détermination du prix de l'eau est liée à quatre éléments :

- « **La part délégataire** » : cette rémunération est fixée contractuellement avec le Syndicat producteur. Dans le cas du SMNEP, cette rémunération est fixée pour 12 ans. Cette part est indispensable pour permettre de faire fonctionner les ouvrages de production d'eau potable (personnel, électricité, réactifs etc.)
- « **La part syndicale** » : cette part perçue par le SMNEP est fixée par délibération du Comité syndical. Elle permet la réalisation d'infrastructures propres à la production (usine de traitement, réservoirs, canalisations etc.)
- **L'Agence de l'eau** : l'Agence de l'Eau perçoit des redevances de l'ensemble des usagers de l'eau et elle les reverse aux entités qui conduisent des actions d'amélioration de la qualité de l'eau
- **La TVA** : taux réduit à 5,5%.

Le prix du service est proportionnel au volume d'eau potable acheté. Les volumes sont relevés annuellement. La décomposition est la suivante :

	UNITÉ	1ER JANVIER 2019	1ER JANVIER 2020	VARIATION
Part délégataire (SAUR)	€ HT/m <sup>3</sup>	0,1930	0,2002	3,7%
Part syndicale (SMNEP)	€ HT/m <sup>3</sup>	0,2000	0,2100	5,0%
Total HT	€	0,3930	0,4102	4,4%
TVA	%	5,5	5,5	0%
<b>TOTAL TTC</b>	€	<b>0,4146</b>	<b>0,4328</b>	<b>4,4%</b>

Tab. 19 - Décomposition du prix de l'eau

# Les recettes

## Part délégataire

### Fixation des tarifs en vigueur

**Les volumes facturés sont basés sur le volume total 2020 : 8 405 554 m3.**

Le 2 février 2017, l'assemblée délibérante a adopté l'avenant n°2 au contrat de délégation de service public (Cf. Annexe 3) afin de tenir compte des modifications substantielles des conditions d'exploitation (exploitation de nouveaux ouvrages et réalisation d'investissements).

Le nouveau tarif RGo est fixé à 0.1849 €/m3 à partir du 2 février 2017. La révision du tarif s'effectue avec la formule suivante :

$$RG_n = RGo \times K1_n$$

dans laquelle K1n est un coefficient d'actualisation calculé à l'aide de la formule suivante :

$$K1_n = \left(0,37 \frac{ICHT - E_n}{ICHT - E_0} + 0,33 \frac{ELBT (35111403)_n}{ELBT (35111403)_0} + 0,30 \frac{BE_n}{BE_0}\right)$$

PARAMÈTRE	DÉFINITION	SOURCE	VALEUR 2020
ICHT-En	Indice du coût horaire du travail, industrie mécanique et électrique, Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution, base 100 au 1er décembre 2008	Site internet de l'INSEE	118,7
ELBTO (35111403)	Indice électricité vendue aux entreprises ayant souscrit un contrat pour une capacité > 36 kVA	Site internet de l'INSEE	111,8
BE0 (1655106)	IP-ensemble de l'industrie-prix départ usine	Site internet de l'INSEE	100,5

Tab. 20 - Indices fixant la part délégataire pour l'année 2020

## Recettes du délégataire

L'application de l'avenant n°2 au 2 février 2017 conduit au calcul de la recette du délégataire ci-dessous :

	2019	2020	VARIATION
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau non domestique	1 567 340,55	1 682 791,91	7,4%
Autres recettes			
Recettes pour le contrôle de délégation	0	0	
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>1 567 340,55 €</b>	<b>1 682 791,91 €</b>	<b>7,4%</b>

Tab. 21 - Evolution de la recette du délégataire

# Les recettes

## Part syndicale

### Fixation des tarifs en vigueur

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité. Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

DATE DE LA DÉLIBÉRATION	OBJET	PART SYNDICALE (€ HT/m <sup>3</sup> )
04/02/2016	Délibération relative au « Prix de l'eau – Part syndicale 2016 »	0.2000
02/02/2017	Délibération relative au « Prix de l'eau – Part syndicale 2017 »	0.2000
07/12/2017	Délibération relative au « Prix de l'eau – Part syndicale 2018 »	0.2000
13/12/2018	Délibération relative au « Prix de l'eau – Part syndicale 2019 »	0.2000
18/12/2019	Délibération relative au « Prix de l'eau – Part syndicale 2020 »	0.2100
15/12/2020	Délibération relative au « Prix de l'eau – Part syndicale 2021 »	0.2100

Tab. 22 - Délibérations fixant le tarif de la part syndicale

A noter que l'évolution du prix de l'eau a été planifiée dans le cadre du schéma directeur le 15 février 2019.

### Recettes de la collectivité

	2019	2020	VARIATION
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau non domestique	1 624 186,80	1 765 166,34	8,7%
Autres recettes			
Recettes pour le contrôle de délégation	5 219,27	5 412,94	3,7%
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>1 629 406,07 €</b>	<b>1 770 579,28 €</b>	<b>8,7%</b>

Tab. 23 - Evolution des recettes de la collectivité



# Le budget

Le Budget Prévisionnel 2020 du SMNEP, voté par le Conseil Syndical le 18 février 2020, fait ressortir les équilibres suivants :

## Section d'exploitation :

**Total des dépenses d'exploitation : 2 481 982,86 €**

**Total des recettes d'exploitation : 2 481 982,86 €**

**Solde d'exploitation : 0,00 €**

## Section d'investissement :

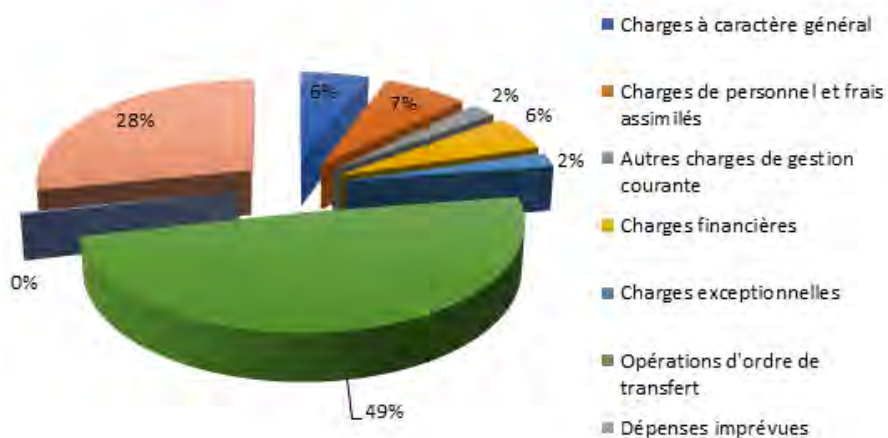
**Total des dépenses d'investissement : 6 797 851,72 €**

**Total des recettes d'investissement : 6 797 851,72 €**

**Solde d'investissement : 0,00 €**

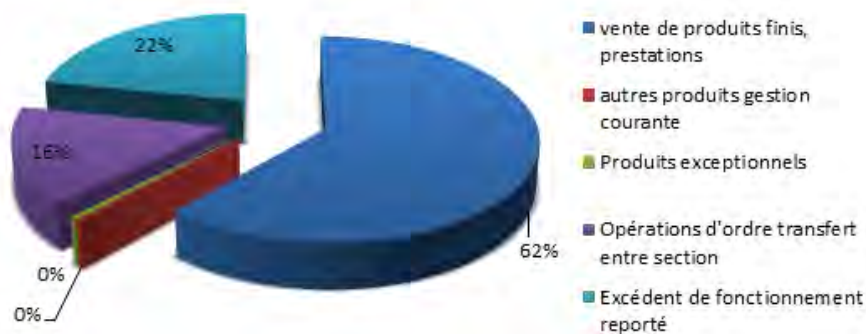
Les chapitres ci-après détaillent la répartition de chaque section.

## Dépenses de fonctionnement



Graphique 10 -  
Dépenses de fonctionnement  
(BP 2020)

## Recettes de fonctionnement



Graphique 11 -  
Recettes de fonctionnement  
(BP 2020)

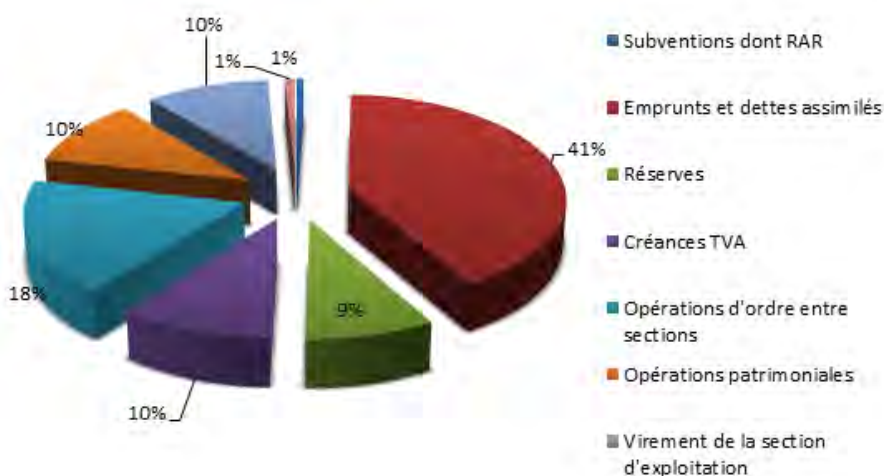
# Le budget

## Dépenses d'investissement



Graphique 12 -  
Dépenses d'investissement  
(BP 2020)

## Recettes d'investissement



Graphique 13 -  
Recettes d'investissement  
(BP 2020)

# Le budget

## Etat de la dette

L'état de la dette au 31 décembre 2020 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2019	2020
Encours de la dette au 31 décembre	5 133 638,55 €	7 441 785,78 €
Remboursements au cours de l'exercice	517 674,57 €	576 191,85 €
Dont en intérêts	95 063,40 €	103 467,40 €
Dont en capital	422 611,17 €	472 724,45 €

Tab. 24 -  
Etat de la dette

## Amortissements réalisés

	2019	2020
Montant de la dotation aux amortissements	1 152 192,51 €	1 189 800,47 €

Tab. 25 -  
Amortissements réalisés

# LE PROGRAMME PLURI ANNUEL DES TRAVAUX ET ÉTUDES

---

## Opération n° 1203 – Renouvellement liaison Luquet-Maucor

**Descriptif :** Le Schéma Directeur du SMNEP réalisé entre 2010 et 2012 a mis en évidence la nécessité de renouveler le tronçon entre Luquet et Maucor. Cette canalisation majoritairement constituée en amiante-ciment constitue une charnière pour le Syndicat. En effet, l'écoulement peut tantôt s'effectuer dans le sens Pontacq-Sedzère, tantôt dans le sens Maucor-Sedzère. Ce mode d'exploitation a considérablement fragilisé les bobines des conduites, engendrant de nombreuses fuites (près de 60 fuites en 6 ans). Le renouvellement de ces 19 kml de canalisation est donc apparu comme une priorité absolue pour le SMNEP. Le renouvellement de cette conduite par 26 km de canalisation en fonte DN 400, aura notamment conduit au déplacement de compteur de vente avec le SE LGL.

Ces travaux mutualisés ont été réalisés entre 2015 et 2020. Ils ont été accompagnés de la réhabilitation de la partie hydraulique et pompage au niveau de la station de reprise de la Maison de l'Eau et le château d'eau de Sedzère. Ces adaptations permettent désormais, en cas de besoin, de renvoyer de l'eau des forages de Baudreix aux réservoirs de Pontacq, en transitant par la Maison de l'eau et le château d'eau de Sedzère. Ce mode de fonctionnement est notamment très utile en cas d'étiage des Aygues.



**Montant total : 11 M € HT**  
**Subventions : 270 K €**  
**Date de réception : Juin 2021**  
**Opération SDAEP : 0-A**

## Opération n° 1602 – Reprise du seuil d'Arthez-d'Asson

**Descriptif :** La station de production d'eau potable d'Arthez-d'Asson fonctionne à partir d'une prise d'eau dans l'Ouzom. La mise en charge de la prise d'eau est assurée par l'existence d'un seuil aval.

Celui-ci, du fait de crues successives, s'avère déstructuré et le captage de l'eau est difficile du fait du dénoyage de la prise en période de basses eaux. Des travaux de remise en état sont nécessaires afin d'assurer la continuité d'alimentation des populations desservies en eau potable. Le dossier a été déposé à l'Administration en octobre 2019 ; au regard des contraintes administratives, cette opération a été annulée en 2020 et remplacée par l'opération SDAEP 33 – Optimisation de la prise d'eau sur l'Ouzom.



**Montant estimatif : 250 K € HT**  
**Date de réalisation : 2016 – 2020**  
**Opération SDAEP : 3**

## Opération n° 1701 – Accord cadre à bons de commande de travaux de fourniture et pose de canalisations 2017/2021

**Descriptif** : Le présent marché est relatif à la fourniture et pose de canalisations, robinetterie, fontainerie, accessoires et branchements nécessaires à des extensions, des renforcements ou des aménagements ponctuels du réseau de production d'eau potable du SMNEP.

**Montant total : 150 K € HT max / an**  
**Date de réalisation : 2017 – 2021**  
**Opération SDAEP : 0-B**

## Opération n° 1801 – Sécurisation Arthez-d'Asson – Baudreix

**Descriptif** : Les schémas directeurs de 2001, 20012 et 2018 ont mis en évidence la nécessité de créer une liaison entre Arthez-d'Asson et Baudreix afin de sécuriser l'intégralité de l'ossature du SMNEP et ainsi l'alimentation de l'ensemble des Distributeurs, dont la CC Pays de Nay, le SEA Béarn Bigorre et le SE Luy Gabas Lées.

Ce projet d'intérêt général consiste en la pose d'un réseau de 15.7 kml de fonte en DN 400 qui permettra de relier l'usine d'Arthez-d'Asson au réservoir de Sarramayou puis la passerelle de Baudreix.

Les travaux sont programmés sur la période fin 2022 – 2025.

**Montant estimatif : 6 M€ € HT**  
**Date de réalisation : 2019 – 2025**  
**Opération SDAEP : 16**

## Opération n° 1802 – Turbinage Pontacq

**Descriptif** : Les conclusions des études préalables font ressortir l'intérêt de turbiner l'eau arrivant à Pontacq.

**Montant estimatif : 230 K€ € HT**  
**Date de réalisation : 2019 – 2022**  
**Opération SDAEP : 23**

## Opération n° 1804 – Requalification du parcours pédagogique de la Maison de l'Eau

**Descriptif :** Le site de la Maison de l'Eau des Pyrénées a été aménagé dès 2011 pour pouvoir accueillir les scolaires du cycle 2 jusqu'au lycée afin de les sensibiliser aux enjeux de l'eau et du changement climatique. Fort d'un bilan réalisé en 2018, le SMNEP a entrepris en 2019 des travaux de modernisation du parcours pédagogique avec notamment la rénovation complète de l'espace pédagogique, la création d'un cheminement en extérieur et la réalisation d'une micro-forêt. La nouvelle visite, gratuite et assurée par des professionnels de l'animation, a été conçue sur les principes de la pédagogie active et ses contenus élaborés en cohérence avec les programmes scolaires de l'Education Nationale.



**Montant total : 132 600 € HT**  
**Date de réalisation : 2019 – 2020**  
**Opération SDAEP : 25**

## Opération n° 1805 – Ressources potentielles secteur Piémont

**Descriptif :** Dans la continuité des études hydrogéologiques menées depuis 2009, le SMNEP a souhaité poursuivre les investigations hydrogéologiques sur les 3 ressources présentant le potentiel le plus intéressant pour le SMNEP : Trouye, Garrotné et Pourrios (DCS\_2018/14). En février 2020, le Comité Syndical décidait le captage de la source Pourrios. La présente opération est donc annulée pour permettre d'engager le programme opérationnel SDAEP 28 - Captage et raccordement Pourrios.

**Montant estimatif : 22 680 € HT**  
**Date de réalisation : 2018-2020**  
**Opération SDAEP : 18**

## Opération n° 1806 – Interconnexion commune d'Ossun

**Descriptif :** La commune d'Ossun connaît depuis plusieurs années des problèmes de qualité liée à la ressource. L'eau prélevée présente des dépassements sur le paramètre pesticide.

A l'issue de nombreuses rencontres, les 2 collectivités décidaient en 2019 la réalisation d'une interconnexion entre le SMNEP et la Commune d'Ossun afin de substituer la ressource communale. Dans le cadre de la loi NOTRe, la commune d'Ossun a transféré sa compétence à la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées au 1er janvier 2020. A l'issue des études de conception, les 2 collectivités ont entériné leur accord et se sont engagées dans la concrétisation de l'opération. Les travaux devraient avoir lieu entre décembre 2021 et octobre 2022.

**Montant estimatif : 1.5 M€ HT**  
**Date de réalisation : 2021 – 2022**  
**Opération SDAEP : 17**

## Opération n° 1807 – Sécurisation des ouvrages

**Descriptif :** Homogénéisation des moyens de sécurisation de l'accès des sites du SMNEP.

**Montant BP2020 : 37 324 € HT**  
**Date de réalisation : 2020 – 2021**  
**Opération SDAEP : 7**

## Opération n° 1901 – Acquisition et mise en place d'analyseurs

**Descriptif :** Suite au diagnostic de l'évolution de la qualité de l'eau produite et afin d'optimiser son suivi et son traitement, le SMNEP a décidé de mettre en place de nouveaux analyseurs sur l'ensemble du processus de production. L'emplacement des analyseurs et les paramètres à observer résultent des problématiques rencontrées durant les dernières années.

**Montant : 51 962 € HT**  
**Date de réalisation : 2019 – 2020**  
**Opération SDAEP : 6**

## Opération n° 1903 – Suivi hydrogéologique des ressources exploitées par le SMNEP

**Descriptif :** La phase 2 du schéma directeur proposait un suivi des ressources sur le long terme (page 38) : « Au regard des enjeux induits par le changement climatique, il est proposé de suivre l'évolution des ressources, indépendamment du scénario retenu à l'issue de la phase 2, [...] : Suivi hydrogéologique annuel des ressources exploitées [SDAEP 24] ».

Sur les 10 ressources exploitées, le SMNEP dispose d'un grand nombre de mesures en continu (quantité, qualité). L'utilisation de ces données, actuellement sous-exploitées, permettra au SMNEP une exploitation plus raisonnée et durable des ressources et de préconiser de manière préventive des diagnostics d'ouvrage.

C'est dans cette optique que le SMNEP a attribué au groupement CETRA/ETIAGES/IMAGEAU le suivi pluriannuel (2020-2024).



**Montant : 126 780 € HT (2020 – 2024)**  
**Date de réalisation : 2019 – 2024**  
**Opération SDAEP : 24**



## Opération n° 1904 – Diagnostic des forages

**Descriptif :** Afin de pérenniser l'exploitation des forages destinés à l'eau potable et être en conformité avec l'arrêté du 11 septembre 2003 (inspection des forages *a minima* tous les 10 ans), le SMNEP a engagé un programme de diagnostic des forages. Cette inspection a pour objectif de vérifier l'étanchéité de l'ouvrage et de s'assurer de l'absence de communication entre les eaux prélevées et les eaux de surface. Plusieurs tests sont effectués afin de vérifier l'état des composants et le fonctionnement de l'ouvrage.

Ce diagnostic a été réalisé sur les forages de Baudreix F1, Lespielle, Simacourbe, Lalongue et Burosse-Mendousse.

**Montant : 52 220 € HT**  
**Date de réalisation : 2019 – 2020**  
**Opération SDAEP : 4**

## Opération n° 2001 – Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau

**Descriptif :** Dans le cadre du schéma directeur mené par le SMNEP, il avait été mis en avant la nécessité de sécuriser l'alimentation en eau potable de notre territoire. Pour cela, il avait été proposé la réalisation d'un Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE). Cet outil préconisé par l'OMS vise à garantir en permanence la sécurité sanitaire de l'approvisionnement en eau de boisson.

Les échanges réguliers avec les Distributeurs, ont conduit le SMNEP à engager son PGSSE avec le SEABB et le SELGL, afin de :

- Etablir des PGSSE concordants à l'échelle de territoires interdépendants
- Coordonner une réflexion globale sur une période ciblée
- Obtenir les meilleures conditions économiques possibles.

Le PGSSE a été attribué au bureau d'études BD2E fin 2010.

**Montant : 96 920 € HT**  
**Date de réalisation : 2020 – 2022**  
**Opération SDAEP : 29**

## Opération n° 2002 – Réhabilitation de l'usine de Lespielle

**Descriptif :** Suite à une fuite de la cuve d'acide survenue en 2019, l'usine de Lespielle a été mise à l'arrêt. Le SMNEP a ensuite engagé des travaux de réhabilitation. La remise en service de l'usine a eu lieu en avril 2021.

**Montant (BP 2020) : 103 200 € HT**  
**Date de réalisation : 2020 – 2021**

# LE SDAEP 2018-2030

---

Le précédent schéma directeur du SMNEP avait été réalisé en 2012. Depuis, un important programme d'investissement a été engagé (création de réservoirs, renouvellement de canalisation, création de nouveaux forages, interconnexions avec des syndicats limitrophes, recherche de nouvelles ressources).

Les hypothèses prises à l'époque pour établir les volumes prospectifs consommés par les Syndicats de distribution se sont avérées totalement surestimées. Les diminutions des consommations, associées à la disparition des subventions de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques, ont eu un impact sur les recettes financières de la collectivité, donc sur sa capacité à financer les futurs ouvrages. En parallèle, les Syndicats de distribution ont tous mis à jour leur schéma directeur. Ces études ont une vision plus réaliste du développement démographique des territoires et des rendements de réseau objectifs.

L'ensemble de ces évolutions ont conduit le SMNEP à réaliser en interne l'actualisation de son schéma directeur entre octobre 2017 et mars 2019.

Cet ambitieux projet s'est déroulé en trois temps :

- 1 Bilan 2012 – 2018. Cette première partie a permis de mettre en évidence l'amélioration du service de production d'eau potable constatée depuis le schéma directeur de 2012, en lien avec les investissements engagés par le SMNEP (18.2 M€ HT sur la période 2012 – 2017)
- 2 Prospective 2018 – 2030. Les simulations menées au cours de la phase 2 ont mis en avant l'impact du changement climatique sur les ressources en eau de notre territoire, tant quantitativement que qualitativement. La modélisation hydraulique a par ailleurs souligné le paradoxe suivant : à l'horizon 2030, les ressources resteront excédentaires par rapport aux besoins en période moyenne, mais potentiellement déficitaires en période d'étiage, combinée aux consommations de pointe.
- 3 Schéma Directeur. L'évolution du contexte budgétaire, notamment en matière d'aide de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques, a conduit le SMNEP à repenser sa stratégie financière. Lors de la phase 3, plusieurs scénarii financiers ont été étudiés. Au-delà des politiques menées pour améliorer les rendements de réseau, il est ressorti la nécessité de sensibiliser les abonnés à la raréfaction de la ressource induite par le changement climatique et ainsi amorcer l'adaptation des modes de consommation. Enfin, l'évolution territoriale du SMNEP passée et à venir rend nécessaire l'actualisation de ses statuts.

Cette étude prospective a été réalisée en étroite collaboration avec l'ensemble des Distributeurs. Elle a amené le Comité Syndical à se prononcer, à différentes reprises, sur les principales conclusions. Lors de la séance du 15 février 2019, il a ainsi validé à l'unanimité le PPI 2018 – 2030 (Cf. Annexe n°11). Sur cette période, 21 M € HT seront investis afin de sécuriser l'approvisionnement en eau potable de notre territoire. Il devra s'accompagner d'une évolution progressive du prix de l'eau, pour atteindre 0.2300 € /m<sup>3</sup> à l'horizon 2030, et d'un recours à l'emprunt (11.5 M€ empruntés sur 12 ans).

L'ensemble de ces mesures permettra de garantir à l'ensemble de nos abonné.e.s une eau de qualité :

## L'Eau des Pyrénées

# SOLIDARITÉ & SENSIBILISATION

---

*Garantir à tous  
l'accès et le savoir sur l'eau*

*Sensibiliser à la gestion  
durable de la ressource*



# LA SENSIBILISATION DES SCOLAIRES

**Depuis 2011, le SMNEP innove régulièrement en matière d'animation pédagogique et communication auprès du public pour sensibiliser aux grand et petit cycles de l'eau. Le Syndicat a récemment entrepris au sein de la Maison de l'Eau de Buros une série d'importants travaux de rénovation et d'aménagement de son espace pédagogique qui se sont achevés en 2020.**

Dès l'ouverture de la Maison de l'Eau en 2011, le Syndicat mettait à disposition des enseignants et élèves, du primaire jusqu'à l'étudiant post-bac, une visite pédagogique dans une salle spécialement dédiée.

La visite, animée par les agents du SMNEP, s'articulait autour des thématiques suivantes : le cycle de l'eau, la répartition de l'eau sur Terre, l'eau et le corps humain, l'eau du SMNEP, la qualité et le prix de l'eau, les gestes simples pour préserver la ressource.

Après 7 années d'exploitation, le SMNEP a décidé de requalifier son offre pédagogique afin de relancer l'attractivité du site de la Maison de l'Eau. Dans ce cadre, le Syndicat a mis en œuvre en 2019 et 2020 un programme de travaux consistant en :

- **l'aménagement d'un espace en salle avec trois ateliers d'expérimentation ludiques et interactifs : reproduction en miniature d'un laboratoire d'une usine de traitement, dégustation à l'aveugle de différentes eaux dans un bar à eau, quiz**
- **la création d'un parcours extérieur d'une centaine de mètres, de découverte du monde de l'eau : Eau & Humains, Eau & Conso, Eau & Territoires, Eau & Milieux**
- **la plantation participative d'une microforêt en 3 îlots.**

L'ensemble constitue un outil pédagogique performant et unique dans le département, qui fait la part belle à l'apprentissage dynamique par l'expérience et l'observation ; le public est invité à se servir de tous ses sens, à se déplacer et à interagir constamment avec les autres visiteurs, les animateurs et l'environnement.

A la rentrée scolaire 2020-2021, le site devait accueillir les scolaires pour une visite d'un peu plus de 2 heures entièrement gratuite et animée par des professionnels. Le contexte sanitaire n'a malheureusement pas permis l'ouverture du site au public avant le mois de février 2021.

L'espace pédagogique est également ouvert toute l'année aux centres de loisirs, mais aussi au grand public à l'occasion de journées particulières.

**COÛT TOTAL DE L'AMÉNAGEMENT :  
167 670 € HT**

# COMMUNICATION & FORMATION



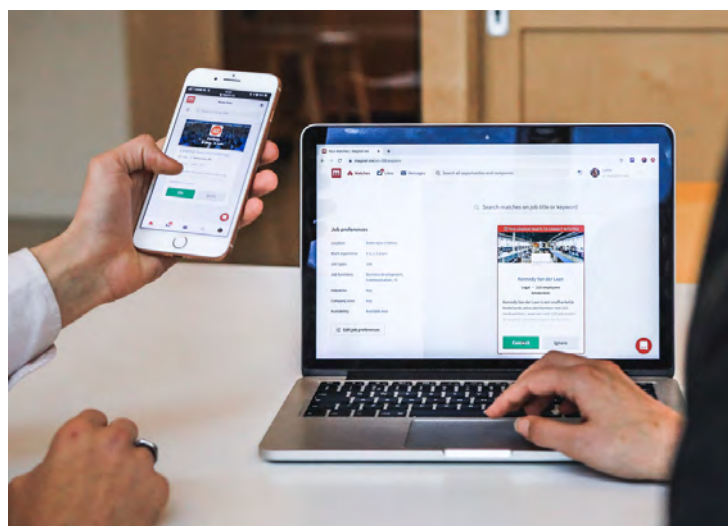
En 2020 refonte totale du site :

<http://www.smnep.fr>

## La formation

Le SMNEP a accueilli Séverine GENEDES en stage de BTS Métier de l'Eau du 4 au 16 novembre 2019 et du 6 au 31 janvier 2020. Durant cette période, Séverine a travaillé sur le devenir des forages de Bordes suite à leur abandon en 2017.

Le SMNEP a aussi accueilli Sébastien OILLARBURU, étudiant en MASTER 2 EGTP à l'université de Pau, du 29 juin au 31 septembre 2020. Sébastien a eu en charge l'« étude de l'optimisation de la chloration du secteur sud-est du SMNEP ». Son travail aura permis d'aboutir à une stratégie pour optimiser la chloration (mise en place d'une rechloration à Pontacq) et assurer un traitement de l'eau des Aygues en cas de turbidité.



## L'insertion professionnelle

Dans le cadre du contrat de délégation de service public passé avec SAUR, le délégataire s'est engagé avec le SMNEP sur :

- L'embauche annuelle d'un apprenti ou d'un stagiaire, sur les douze années du contrat
- L'entretien des espaces verts de la Collectivité par un Centre d'Aide par le Travail.

# LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

---



Le SMNEP a attribué en 2020 une subvention de 2 500 € à l'association "Eau Vive" et 500 € pour un projet de coopération Lescar - Beit-Fajjar. Cette action de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau s'inscrit dans le cadre de l'article L.1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales.

La loi du 9 février 2005, dit loi Oudin-Santini, permet aux collectivités locales de consacrer jusqu'à 1% du budget annexe du service d'eau à des actions de coopération internationale.

# ANNEXE

---





# SMNEP

*producteur d'Eau des Pyrénées*

## RAPPORT ANNUEL 2020

sur le prix et la qualité du service public  
de l'Eau Potable

SMNEP, Maison de l'Eau  
2963 bis, Route de Morlaàs 64160 BUROS

[www.smnep.fr](http://www.smnep.fr)

